

Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer
Plan Urbanisme Construction Architecture

Référence MAPA N°D07.20 (0700904) du 11/07/2007, avenant N°1 du 18/07/2008
Titulaire du MAPA : GRDR

Une citoyenneté aux multiples visages territoriaux (CMVT) Rapport final

Avril 2010



Auteurs :

Barbara Bertini, Marielle Cartiaux, Patrick Gonin, Nathalie Kotlok, Stéphanie Lima et Rafael Ricardou

Collaborateurs :

Amélie Benokba, Sophie Garcelon, Arezki Harkouk, Mathieu Lafréchoux, Marie-Françoise Lantiéri, Olivier Le Masson, Marie Marchand, Samba Yatéra

Sommaire

Introduction	4
I. Démarche scientifique : une citoyenneté circonscrite	7
I.1 De l'hypothèse à l'expérimentation: une recherche constante de lien	7
I.2 La construction d'une posture entre recherche et action	9
I.2.a Citoyenneté(s) et migrations	10
I.2.b Emigration et immigration	11
I.2.c Citoyenneté(s) et identité(s)	12
I.3 Des matériaux de recherche foisonnants, un échantillon circonscrit parmi un vaste corpus	14
I.3.a/ L'enquête par entretiens	14
I.3.b/ L'enquête par tables rondes et débats	16
I.3.c/ L'enquête par capitalisation : le travail sur les archives	18
II. Engagements multi-situés : une citoyenneté activée pour contribuer au développement ?	20
II.1. Des circulations vitales pour les engagements	24
II.1. a. La migration des Soninké, entre opportunité et nécessité : le redéploiement des espaces de vie	24
II.1. b. Les formes de contributions des migrants	27
II.1. c. Le projet de développement : l'acquittement d'une « dette sociale »	41
II.2. La construction d'une utopie dans les discours ?	43
II.2.a. La collaboration entre les antennes associatives françaises et maliennes	43
II.2.b. L'utopie du « migrant développeur »	46
II.3. De l'associatif à l'engagement politique	50
II.3.a. Les motivations de l'engagement politique	51
II.3.b. Prise de pouvoir et ascension sociale	55
II.4. La décentralisation et la redéfinition des modes de coopération	57
II.4.a La difficile identification à la commune	60
II.4.b Les enjeux de demain	63
II.5. La citoyenneté active par l'entrée territoriale : Des actions associatives qui relient des échelles entre elles ?	69
II.5.a Dire les territoires par la translation	70
II.5.b Dire les territoires par leur conjonction	71
II.5.c. Dire les territoires par leur élargissement	73

III. Mobilisations collectives, initiatives individuelles et transformations sociales : une intégration à de multiples territoires ?	75
III.1 « Intégration », « égalité des chances » et promotion de la diversité : des évolutions institutionnelles importantes et un modèle de citoyenneté en débat	78
III.1.a Un modèle spécifique de citoyenneté	78
III.1.b Une nouvelle conception de « l'intégration »	79
III.1.c Collectivités territoriales, services déconcentrés et participation(s) citoyenne(s)	82
III.2 Opérateurs techniques et pratiques professionnelles : le cas du GRDR	86
III.2.a Articulation des échelons territoriaux – antennes régionales et expertises thématiques	86
III.2.b Reconnaissance des migrant(s) comme acteurs de leur insertion	88
III.2.c Société civile et « rôle(s) citoyen(s) »	90
III.2.d Vers l'animation d'un réseau citoyen ? Etude de cas : les Thés palabre	90
III.3 Des initiatives des migrants et de jeunes vecteurs de transformations sociales ? : domaines, lieux & formes d'intervention	95
III.3.a Fédérations d'OSIM & « intégration »	97
III.3.b Dynamiques associatives, trajectoires personnelles et familiales	100
III.3.c De nouvelles formes d'initiatives	104
III.3.d Initiatives dans le champ politique	106
Conclusion	108
Conclusion générale	109
Bibliographie	114
Annexes	

Introduction

La migration de travail a durant de nombreuses années été considérée comme une parenthèse dans la vie de ceux qui la pratiquaient, l'objectif principal étant de pouvoir retourner vivre au pays avec quelques économies amassées en migration, et renouveler l'opération autant de fois que nécessaire. Mais en France et dans de nombreux pays d'Europe, les migrants se sont vus assignés à résidence par les politiques publiques de fermeture des frontières à partir du milieu des années 1970. La migration circulaire, compte tenu des restrictions faites à ce type de migration internationale, s'est partiellement transformée en migration de peuplement avec pour corollaire le regroupement familial et la circulation migratoire¹.

S'il est généralement admis que les migrants consacrent une partie de leur salaire à des remises, terme consacré pour signifier l'envoi d'argent à la famille restée dans le pays d'origine, tous ne participent pas à des projets collectifs de "développement" des pays de départ. Ces initiatives communes obligent des conditions particulières pour qu'elles soient imaginées comme leur regroupement dans des lieux proches en migration (en France les foyers de travailleurs immigrés), ce qui leur permet d'installer une dynamique collective et d'impliquer ensuite ceux qui sont dispersés, voire aussi les migrants installés dans d'autres contrées. Dans ce cas, la dynamique collective s'alimente des capacités organisationnelles des formes diasporiques². L'organisation sociale des groupes d'origine, reconstruite en migration, les droits, devoirs et obligations de chacun sous le contrôle collectif contribuent aussi à ce fonctionnement solidaire, de fait autant souhaité que subi. Mais contribuer au "développement" du pays d'origine devient envisageable lorsque le séjour en migration est suffisamment long, que les revenus par l'accession au salariat sont réguliers afin de concevoir le projet et le financer sur le temps long. En effet, dans le contexte particulier des pays subsahariens, seule une fraction des familles pouvait espérer migrer, alimentant de fait la circulation de l'information entre ses différents membres dispersés. Paradoxalement, les politiques migratoires restreignant les libertés de circulation ont aussi rendu possible ce type d'engagement collectif en direction des pays d'origine. En effet l'éloignement physique même durable ne coupe pas les liens avec le territoire d'origine. Ces liens spécifiques avec les villages d'origine caractérisent donc une certaine catégorie de migrants, les circulants installés dans les couples migratoires stabilisés.

L'objectif de cette recherche était de revisiter la relation entre les migrations et la notion de "développement" en l'inscrivant dans la circulation migratoire et en portant un intérêt particulier aux transformations des sociétés liées aux interactions spatiales et sociales en matière de développement local, économique, social et politique tant dans les pays de départ que d'arrivée. Les différentes formes de circulation, les logiques et les enjeux qu'elles

1 « La notion de circulation migratoire correspond à une démarche qui tente de tenir compte à la fois des espaces concernés par les migrations, des déplacements accrus des personnes entre différents lieux et des flux matériels (biens, services, remises) et idéels (normes, valeurs, représentations) induits par les migrations. Le migrant et le circulant, plutôt que l'immigré ou l'émigré, deviennent des figures centrales de l'activité de recherches et l'attention est portée sur les pratiques et sur les initiatives des personnes, sur les itinéraires et les espaces parcourus. » (Berthomière et Hily, 2006 : 69). Voir également Dorai et Hily, 2005 : 21.

2 Nous faisons référence à la définition de E. Ma Mung (2000). L'organisation diasporique est déterminée par une multipolarisation de la migration entre différents pays et par l'interpolarité des relations, c'est-à-dire les liens migratoires économiques, informatifs ou affectifs qu'entretiennent entre eux les membres des différents pôles de l'espace migratoire d'un groupe.

sous-tendent et notamment les mouvements circulaires des populations actives entre la France et les régions d'origine ont été analysées au-delà de la dualité immigré-étranger ou assimilation-retour. Nous avons pour cela travaillé sur la notion d'appartenance, sentiment dont la plasticité permet de s'adapter en fonction de la capacité à circuler ou faire circuler, qui renvoie aux notions d'ancrage territorial, d'identités multiples, du rapport aux élites et aux pouvoirs locaux. S'installer dans une dynamique d'ancrage (inhérent à la survie de tout individu) c'est rompre avec son isolement. Pour les migrants, le lieu de vie en France ne peut être cantonné à un cadre de localisation mais doit permettre la mise en place d'un processus de construction de ressources qui seront ensuite mobilisées dans les actions dites de "co-développement". Cette recherche propose donc de dépasser l'idée selon laquelle l'ancrage territorial en tant que communauté de destin entre la population et son territoire s'oppose à la mobilité. Même si l'ancrage territorial peut produire « une assignation à résidence » parce que contraint, ancrage et mobilité ne sont pas pour autant antinomiques. La réversibilité de l'engagement territorial permet justement de dissocier les trajectoires individuelles et collectives des devenirs des territoires. Notre hypothèse : l'engagement des associations issues de la migration subsaharienne produit de la "citoyenneté active", notamment sous des formes locales mais une citoyenneté qui n'en demeure pas moins "extraordinaire" par son caractère transnational.

Les engagements et les interventions locales de migrants originaires du bassin du fleuve Sénégal et installés durablement en France surprennent par leurs diversités et intensités. En effet depuis bientôt 50 ans, ces personnes absentes de leur village d'origine, ont financé des projets de nature les plus diverses : des groupements, coopératives ou magasins d'achats, des banques de céréales, des dispensaires ou des cases de santé, elles ont permis la construction d'écoles, des périmètres irrigués ou des jardins maraîchers. Ces populations ont aussi investi collectivement dans l'amélioration des systèmes de communication (radios rurales, téléphonies satellitaires). Elles ont plus récemment aussi lié leurs interrogations en matière d'insertion de leur présence en France (primo-migrants et leurs enfants français) à celle d'un développement local de leur village d'origine ou de celui de leur(s) parent(s).

Lors du colloque de la Chaire Quetelet 2008³, nous proposons de tester l'hypothèse suivante : « les migrants pour réaliser leurs projets migratoires, qu'ils soient à des fins personnelles, générateurs de revenus pour la famille et/ou collectifs, pour améliorer le quotidien des villageois et participer à l'amélioration des conditions de vie localement, s'intègrent de façon originale dans le pays de destination tout en maintenant une « coprésence » dans les pays de départ [ou comme l'écrit A. Sayad à propos de la migration algérienne "*continuer à être présent en dépit de l'absence*" (Sayad, 1999 : 184)]. Cette double mise en territoire (pays d'installation et d'origine) leur [a permis] de construire un continuum social entre des espaces de vie géographiquement discontinus. En s'installant dans une posture qui dépasse ces catégorisations en termes d'émigrés /immigrés, ils ont réussi à s'assurer de l'appui d'Organisations Non Gouvernementales, dont le GRDR, de collectivités territoriales françaises, souvent celles où ils résident, mais aussi à capter des financements publics ou privés (Ministère des Affaires Étrangères, collectivités territoriales, Union Européenne, fondations...), et à participer à distance aux processus de décentralisation en cours dans trois pays ouest africains : le Mali, la Mauritanie et le Sénégal ».

³ « Migrations internationales Sud-Nord. Regards croisés des mondes scientifique, politique et associatif », Louvain-la-Neuve, Belgique du 3 au 5 décembre 2008

Cette recherche s'inscrit dans les travaux actuels sur les migrations internationales qui considèrent les migrants comme des acteurs, ils ne subissent pas leur migration, mais interagissent là où ils vivent en puisant dans des ressources ; celles que procurent les circulations entre les différents lieux de vie qu'ils pratiquent. Pour rendre compte de cette activité nous consacrerons la première partie de ce rapport à circonscrire les termes de la recherche, et préciser l'évolution suivie par l'hypothèse au long des enquêtes et résultats. La démarche scientifique emprunte pour cela une forme en « entonnoir », d'une hypothèse très vaste à la circonscription de l'objet même de recherche, la citoyenneté. Les postures de recherche, d'enquête et d'analyses, originales et participant à l'objet même, seront particulièrement analysées. Les résultats seront présentés par la suite pour rendre compte des multiples visages de la citoyenneté en fonction des territoires où elle s'exprime, voire même est tue.

I. Démarche scientifique : une citoyenneté circonscrite

La notion de « citoyenneté active » pose question. Ce postulat de départ a évolué au cours du projet, confronté à un double contexte de recherche et d'action. Après un rappel de la construction de l'hypothèse initiale, les évolutions et les adaptations de la problématique seront présentées. En matière de citoyenneté, quels présupposés l'adjectif « actif » peut-il recouvrir ? Dans quels contextes s'inscrit-il, initialement et actuellement ? Quel regard double, à la fois distancié et engagé, est-il apposé sur cette notion ?

I.1. De l'hypothèse à l'expérimentation: une recherche constante de liens

La réflexion initiale part du postulat⁴ que « l'approche (tant scientifique que politique) dichotomique [...] qui distingue « intégration » et « développement » ne prend pas en compte la réalité des pratiques [...] originales » des associations « issues de la migration » subsaharienne en France (réponse à l'appel à projet PUCA, p. 5. Les prochaines citations de ce texte sont désignées sous le terme « CMVT »).

L'antithèse se développe selon deux axes. Le premier est exclusivement dédié aux associations agissant ici, dans une perspective d'« intégration ». Ces structures se confrontent à une sectorisation de leur action (la médiation n'a lieu qu'à l'intérieur du microcosme de l'hôpital, par exemple), à l'approche par communautés (qui peut s'approcher du communautarisme), à la catégorisation, notamment par le biais du prisme culturel (quand les actions relèvent parfois bien plus du domaine social). Une de nos hypothèses de travail à ce propos interroge les stigmates et leur appropriation par les acteurs concernés.

Le second axe de l'antithèse concerne les actions de développement ou de co-développement destinées au pays d'origine. Leur analyse interroge la vision qu'en ont les acteurs des politiques publiques (en lien direct avec la régulation des flux migratoires et le dispositif d'aide au retour). L'hypothèse que nous avons retenue consiste à croiser ce discours avec celui du GRDR, ainsi qu'avec des discours « vernaculaires » des acteurs associatifs migrants.

Qu'il s'agisse d'« intégration » ou de « développement », une dernière hypothèse propose d'interroger l'enjeu de la reconnaissance : reconnaissance par qui ? Pourquoi ? Où et quand ?

La **problématique** vise donc à dépasser cette vision dichotomique : « L'engagement des associations issues de la migration subsaharienne produit-il de la citoyenneté active - notamment sous des formes locales de citoyenneté transnationale et selon des identités citoyennes originales ? » (CMVT, p.5). En miroir, avec l'histoire et l'évolution du GRDR, il s'agit d'analyser les processus qui confirment ou infirment ce questionnement.

La **thèse** qui se dégage de cette question envisage les liens entre les deux axes que l'antithèse distinguait. « A travers les pratiques et projets de développement, via les relations tissées avec les collectivités locales et leurs partenaires, les migrants entrent dans un processus d'insertion pluri territoriale » (CMVT, p. 7). S'engager pour le développement d'une commune d'origine aujourd'hui, cela enclenche un processus entre les migrants et leurs interlocuteurs en France, notamment les municipalités des communes de résidence, acteurs des politiques locales. Le dialogue instauré contribue à l'insertion des migrants ici tout en préservant leur présence là-bas, où ils demeurent des acteurs clés.

⁴ Un schéma complet, document de travail essentiel pour l'équipe, est présenté en annexe 1.

Cette thèse se décline selon deux axes. Le premier adopte une entrée géographique à travers « l'émergence de formes locales de citoyenneté transnationale » (CMVT, p.5), ou du moins l'émergence d'un *regard* qui les interprète en tant que nouvelles. Les migrants adoptent des stratégies pour gérer la distance spatiale vis-à-vis du pays d'origine, mais aussi la proximité vis-à-vis du lieu de résidence, stratégies qui rejaillissent dans leur engagement associatif. L'analyse multiscalaire est une première posture de recherche. Elle saisit les enjeux du passage de l'espace local à celui qui devient transnational de par la migration internationale et les formes de liens qu'elle génère (la coopération décentralisée illustre particulièrement cette imbrication d'échelles), en passant par la question - cruciale pour la citoyenneté - de l'échelon national. Enfin, cette entrée géographique permet de poser comme autre hypothèse celle des variations dans les perceptions de la mobilité. Passer de la double absence qui caractériserait le migrant (A. Sayad, 1999) à une double présence fait partie de ces variations.

Le second axe de la thèse se concentre sur les « articulations nouvelles entre citoyenneté et identité(s) » (CMVT, p.5), ou plutôt, encore une fois, sur le *regard* nouveau porté sur les articulations entre les deux termes. Le champ de l'identité regroupe plusieurs hypothèses. L'une d'entre elles concerne l'évolution des formes d'engagement (les luttes ouvrières, la question du logement, des cartes de séjour, des discriminations, ou encore de l'égalité), reliée aux changements dans les formes d'appartenance collective. L'évolution n'exclut pas le fait que les associations s'engagent sur plusieurs fronts, mènent des projets multidimensionnels (à la fois la dimension du « développement » et celle de l'insertion).

La question de l'évolution des pratiques et des parcours de citoyenneté croise celle du lien intergénérationnel, qui se déploie dans le temps également. La même dimension évolutive se retrouve dans les passerelles multiples qui existent entre l'identification au monde rural d'origine et l'appartenance à un espace urbain ici.

L'articulation entre citoyenneté et identité est également interrogée par l'hypothèse de l'engagement pluriel, par lequel des migrants jonglent entre plusieurs « casquettes », plusieurs rôles associatifs. Les réseaux de socialisation se trouvent renforcés par cette imbrication entre associations.

Enfin, une autre hypothèse n'écarte pas l'idée du rejet de la forme associative, avec une expression citoyenne passant par d'autres formes en marge du registre institutionnel (manifestations, travail dans les foyers, actions collectives..).

Cette arborescence d'hypothèses a été travaillée tout au long de la recherche. Le lien entre les territoires en migration est un fil conducteur constant dans cette enquête. Il est réaffirmé au fur et à mesure, tandis que la citoyenneté se trouve réinterrogée par les postures variées des acteurs, des chercheurs et des interlocuteurs du projet. Les résultats intermédiaires étaient construits sur un schéma privilégiant les configurations spatiales exprimant la citoyenneté. L'entrée par les acteurs et leurs discours a été privilégiée pour la rédaction des résultats définitifs. Elle a le souci de les inscrire dans les dynamiques et mobilités territoriales qu'ils évoquent et auxquelles ils déclarent appartenir. L'entrée par les acteurs permet de circonscrire les hypothèses en les expérimentant sur trois grandes catégories de parties prenantes impliquées : les acteurs migrants et leurs associations, les acteurs des politiques publiques, les opérateurs d'appui. Cette entrée permet également de préciser et d'affûter l'adjectif « actif » mis en épithète de la citoyenneté dans l'hypothèse initiale.

Les hypothèses de renversement des dynamiques de rejet par l'action, la « citoyenneté active », sont infirmées au fur et à mesure que la recherche pointe les écueils auxquels l'action est confrontée, en termes de reconnaissance. Evoquer le mode actif pour parler de

citoyenneté, n'est-ce pas nier que la citoyenneté peut aussi se manifester en tant qu'aspiration à l'invisibilité, à « être un citoyen comme les autres » plutôt qu'un « citoyen exemplaire » toujours à prouver son statut ?

Les perspectives territoriales (ici et là-bas) et identitaires sont confirmées comme approches pertinentes. Mais la notion de citoyenneté, au-delà de l'affichage et des discours, est invalidée dès que les acteurs passent la porte de la sphère publique : quelle identité citoyenne leur reconnaît-on ? Ou plutôt quelle altérité citoyenne ? Evolue-t-elle parmi d'autres identités et altérités qui prennent le dessus et font écran à la reconnaissance ? Accéder à la sphère publique en tant que collectif, qu'association, cela permet-il de valoriser les parcours individuels tout en les transcendant par une citoyenneté de groupe ?

I.2. La construction d'une posture entre recherche et action

L'étude que nous restituons ici a été mise en œuvre conjointement par des membres d'un laboratoire de recherche, Migrinter de l'Université de Poitiers et une ONG intervenant en matière de développement et d'ingénierie sociale, le GRDR, dont le siège est à Montreuil. Le principal objet de cette recherche porte sur les associations de migrants et de jeunes d'ascendance immigrée, leurs actions ainsi que les modes d'intervention mis en œuvre en leur direction par les opérateurs privés et les pouvoirs publics, Etat et Collectivités Territoriales. Il faut souligner l'enjeu que constitue pour une ONG et un laboratoire de recherche, d'apprendre à travailler ensemble. En l'occurrence, le GRDR et un membre de Migrinter avaient déjà développé au préalable, et dans le cadre d'autres programmes, des espaces de collaboration. Pour autant, s'agissant de cette recherche un apprentissage a été nécessaire : les contraintes et modes de fonctionnement respectifs ont dû être compris et des consensus élaborés. Le premier, bien que déjà présent dans le texte de proposition de recherche, est la « problématique », comprise, appropriée, par les membres de l'équipe. Tout comme pour la méthodologie d'enquête, il faut reconnaître une part d'empirisme et de formalisation au fur et à mesure des recherches effectuées. Les difficultés rencontrées expliquent les limites, mais constituent également une source d'enrichissements, et d'enseignements, notamment méthodologiques.

En premier lieu, on peut noter l'intérêt, mais aussi la difficulté que peuvent constituer les modes d'intervention du GRDR et les logiques de programme, souvent liées aux contraintes des financements. Les cahiers des charges des projets peuvent rendre difficiles les approches transversales et conduisent à des formes de mutualisation trop souvent limitées. Dans cette perspective la recherche « CMVT » a constitué une opportunité intéressante de mutualisation entre différents programmes et approches mises en œuvre au GRDR. Ce sont trois équipes qui ont été mobilisées pour participer à cette étude : le programme « Santé », le programme « Double espace » et le programme « d'Appui au mouvement associatif migrant », même si des enquêtes ont été menées sur l'ensemble des activités du GRDR. La diversité des points de vue, des pratiques et des enjeux, mobilisés et mis en débat au sein de la structure, traduisent la complexité particulière que peuvent revêtir les notions de « citoyenneté » et de « migrations ». Visant, de façon transversale la reconnaissance des migrants comme acteurs de – santé, d'insertion ou de codéveloppement - ces différents programmes, mobilisent des pratiques d'accompagnement qui ont à voir avec la participation et l'intervention dans les espaces publics et les territoires. A ce titre, de façon plus ou moins formalisé, les agents/équipes du GRDR participent de la définition et de la mise en œuvre de conceptions spécifiques de la citoyenneté et de la notion de migrations. De fait, la posture

singulière qui consiste à participer d'une étude, tout en étant pour partie objet de cette même étude n'est pas des plus évidentes et pose de nombreuses questions de méthodes. C'est un des enjeux auxquels il a fallu faire face et qui constitue un des enseignements de ce travail. En outre, la proximité des acteurs de l'enquête avec le terrain a facilité l'accès aux données et contribué à la richesse des observations. Ce temps consacré par les équipes du GRDR à la recherche a également permis de prendre du recul et de la distance avec ses activités et la façon de les mettre en œuvre.

Une autre difficulté a concerné une préoccupation d'opérationnalité à court ou moyen terme de l'étude. C'est à dire qu'elle puisse à la fois s'articuler avec les activités en cours et ne pas produire d'effets « contreproductifs » sur les activités et la participation et mobilisation des publics (alors qu'il est parfois difficile de les toucher pour les actions). Cette attente est liée aux contraintes inhérentes aux activités, dans le cadre d'une ONG, avec ses principes d'intervention et dans un contexte de financements à grande majorité publics. Qui plus est intervenant dans un domaine, l'immigration largement traversé par les questions de gestion (policière / des flux migratoires) et d'urgence. Il s'agit, en ce sens, de prendre la mesure de l'importance des temporalités, différente selon les acteurs. Il s'agit également de noter que l'attente d'opérationnalité, mal formulée et mal ajustée aux réalités d'une recherche, a pu constituer un frein, dans certaines occasions, à la réalisation de l'étude, tout comme un objet d'observation et d'analyse.

I.2.a. Citoyenneté(s) et migrations

Qu'est-ce qu'un citoyen ? La définition la plus communément admise serait « le membre d'une communauté politique organisée ». Néanmoins, comme le note Sophie Duchesne⁵, « on a à faire, semble-t-il à un concept facile à définir, aux contours clairs. Pourtant, n'importe qui peut constater que les travaux sur la citoyenneté portant sur des domaines de recherche extrêmement divers, partent dans tous les sens, à tel point qu'on est bien en peine, lorsqu'on commence à travailler sur le sujet, de trouver par quel bout commencer. » A fortiori lorsque lorsqu'on observe les pratiques des migrants et que l'on recherche quels sont les espaces, lieux et temps où elles sont mises en œuvre, indépendamment, ou non, des catégories instituées.

En effet, un détour par l'analyse proposée par Yves Déloye permet de saisir en quoi la notion de citoyenneté relève d'une construction et de catégories d'Etat « *la sociologie historique de l'Etat-Nation et de la citoyenneté doit dans un premier temps établir le lien qui existe entre les processus de construction de l'Etat moderne et la fusion tendancielle entre l'Etat et la nation. Dans un second temps elle doit explorer les tensions et conflits qui accompagnent l'émergence de la citoyenneté nationale.* »⁶ En d'autres termes, la citoyenneté n'est pas un concept à portée universelle, mais bien au contraire, elle est le reflet d'une construction identitaire unique et propre à chaque trajectoire stato-nationale.

Rappeler ce processus permet de comprendre comment en parallèle a pu se construire un point de vue spécifique sur l'immigration, porté par des catégories d'Etat et quels peuvent

⁵ Duchesne Sophie, in Cahier du CEVIPOF N.18 1997

⁶ Déloye Yves, Sociologie historique du politique, coll Repère, éd La découverte, 1996, p. 54

être les liens avec les débats contemporains sur l'identité nationale : « *L'invention de la nationalité, la réglementation sans cesse plus restrictive du droit d'asile, la gestion de l'immigration sont autant d'aspects de cette entreprise de clôture de l'identité nationale. Au terme de ce processus, l'étranger devient celui qui est privé des droits de citoyens par ce qu'il ne possède pas la nationalité de l'Etat-nation.* »⁷ A ce titre, la question de l'immigration ne peut être pensée indépendamment des catégories d'Etat, que les formes originales de pratiques citoyennes portées par les migrants et leurs enfants interrogent, précisément : tout autant les frontières de cette citoyenneté, que les contours de « l'identité nationale », sur lesquels se focalisent de nombreux discours et enjeux politiques. S'agissant de cette recherche, il s'est agi de prendre en compte les liens qui peuvent exister entre citoyenneté et identité. En cela l'hypothèse de départ prend tout son intérêt en interrogeant le lien entre « citoyenneté » ici et « développement » là-bas, entre émigration et immigration.

Rappeler les processus de construction de la notion de citoyenneté permet également de saisir en quoi une ONG comme le GRDR, est traversée par ces enjeux et comment cela peut générer des tensions entre des positions opposées telles que la « neutralité technique » et « l'engagement militant », voire politique. En fonction des périodes, des terrains et des programmes d'intervention, le GRDR a navigué entre ces deux positions, tant en France qu'en Afrique subsaharienne.

I.2.b. Emigration et immigration

Qu'il s'agisse des organisations de migrants ou de jeunes, d'ONG, de chercheurs ou différents opérateurs, de plus en plus d'acteurs semblent mettre en œuvre des modes d'intervention qui prennent en compte l'articulation entre émigration et immigration, suivant en cela l'analyse de Sayad : « *A ce titre, l'analyse de l'intégration remet en cause le processus migratoire en son entier, c'est à dire toute la trajectoire de l'immigré et non pas seulement l'état d'aboutissement de cette trajectoire. Et de ce point de vue on peut dire que l'intégration a commencé dès l'émigration⁸, voire bien avant cet acte qui n'est que la manifestation de cette intégration : intégration au marché du travail salarié à l'échelle mondiale d'individus qui jusque là vivaient bon gré mal gré, en marge et dans l'ignorance de ce marché et de tout le système économique dont il faisait partie.* »⁹.

Pour le GRDR cette approche est constitutive de ses modes d'intervention. La nature même des projets accompagnés a conduit à une structuration et des pratiques incluant les articulations entre « ici » et « là-bas ». Cette approche, en fonction des contextes et des programmes, s'est faite de façon plus ou moins formalisée et efficace, mais cet enjeu est depuis plus de 40 ans au cœur des modes d'intervention du GRDR. Cela permet notamment de prendre en compte le caractère pluridimensionnel de l'action des migrants et des jeunes, tant dans leurs articulations entre collectif et individuel, qu'entre les temps et espace de vie « *et cette caractéristique semble profondément déstabiliser les pouvoirs publics locaux alors même qu'elle fonde les processus de réorganisation des formes d'appartenance sociales et*

⁷ Déloye Yves, op. cit

⁸ ou tout au moins une certaine forme d'intégration, une intégration sous le rapport du rattachement au système économique qui est à la genèse de l'émigration et de l'immigration.

⁹ Sayad, La double absence, p. 314

culturelles et permet le développement de formes originales de pratiques citoyennes (Ricardou et Yatera, 2007)¹⁰ ».

I.2.c. Citoyenneté(s) et « intégration »

Les questions « d'intégration » et de « citoyenneté » connaissent pourtant des formes renouvelées en matière d'action publique. Et si certaines, notamment au niveau local commencent à prendre en compte les articulations entre émigration et immigration et dans une certaine mesure, les liens entre citoyenneté et identité, elles restent en de nombreux aspects fragmentées dans leur mise en œuvre. Plus globalement, en matière d'immigration et « d'intégration » l'action publique reste majoritairement dominée par les enjeux de gestion (des flux migratoires, de l'ordre public...) et d'urgence, dont une des traductions consiste en la création du Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité Nationale et du Développement Solidaire.

La question du développement ou du co-développement fait ainsi l'objet d'un traitement particulier en termes de politiques publiques. Notamment, dans une logique de gestion des flux migratoires, avec l'idée que le développement des pays du sud serait de nature à limiter les migrations. Elle trouve son expression dans la formulation de nombreux appels à projets, notamment au niveau de l'Union Européenne. Elle se traduit concrètement dans les orientations des politiques publiques mises en œuvre en France, dont un des acteurs a été le Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité Nationale et du Développement Solidaire. Ce contexte oblige des stratégies de contournement et des formes d'innovation pour des opérateurs comme le GRDR, pour conserver la maîtrise de ses pratiques et ses modes d'intervention, tout en s'inscrivant dans des cahiers des charges de bailleurs dont les orientations peuvent répondre à des enjeux différents.

Traversée par les enjeux de gestion, la question de l'immigration est aussi affaire d'urgence. Sans insister sur le caractère d'urgence de certaines situations sociales ou économiques sur lesquelles le GRDR intervient (sécurité alimentaire en Mauritanie, inclusion sociale en France) ou sur les contraintes des financements, pour parties chaque année à renouveler, il s'agit d'insister sur la question des temporalités, qui, le plus souvent, diffèrent entre les divers types d'acteurs. Le « temps » de la recherche n'est pas le même que celui des réalisations de terrain, le temps des bailleurs, n'est pas le même que celui des opérateurs ou celui des publics dits bénéficiaires. Ces contraintes d'urgence conduisant parfois à avoir moins de prise sur les finalités des projets et en quelque sorte sur le « sens » des activités, pouvant ramener l'action à des logiques de gestion. En même temps, elles induisent des modes d'intervention spécifiques et parfois innovants, dont les résultats traduisent l'importance de la dimension temporelle et la nécessité, précisément, de sortir de l'urgence.

De façon globale, l'immigration est soumise à l'urgence, celle de « l'intégration ». Les catégories dominantes visant l'immigration voient en celle-ci un « problème » que « l'intégration » doit d'urgence résoudre. Or on l'a souligné, l'immigration ne se saisit pas dans l'urgence, celle-ci pouvant s'avérer même souvent contre productive : « *Il faut que le*

¹⁰ RICARDOU, R. et YATERA, S. ; 2007. « Actions collectives et jeunesse(s) "issue(s) des migrations " subsahariennes en France : pratiques et expériences du GRDR », *Revue EMPAN*, octobre.

regard porté sur l'immigration vienne à changer sous la pression de plusieurs phénomènes concomitants, les uns tenant au phénomène lui même¹¹, les autres relevant de la conjoncture globale¹², pour qu'on montre quelque hâte à l'intégration dont on se souciait pas ou fort peu auparavant. Cette hâte, si elle n'est pas tout à fait suspecte, est foncièrement maladroite et risque même d'aller à l'encontre des objectifs qu'elle se propose. »¹³

Enfin, il faut noter que la question du temps a également traversé cette recherche, on l'a souligné, en raison des contraintes des activités, notamment celles du GRDR, mais aussi dans l'accès aux terrains et aux personnes interviewées, elles mêmes parfois prises dans l'urgence et déplaçant les rendez-vous pour les entretiens. Elle l'a aussi traversé de façon plus problématique, au regard des champs d'analyses et des périodes retenues pour la recherche. En effet, la proposition de départ visait une enquête portant sur plusieurs générations et sur des processus extrêmement étalés dans le temps. Outre la lourdeur d'une telle démarche, bien que pertinente, un des risques consistait à ne pas suffisamment « territorialiser » et/ou « contextualiser » les observations, avec des terrains d'enquête plus resserrés. Ce risque a été pris en compte à travers la réalisation de focus group sur des territoires bien ciblés en raison de l'ancrage du GRDR. Cela a permis de réajuster l'étude, bien qu'il s'agisse d'une des limites méthodologiques réelles : l'échantillon était en quelque sorte trop « grand » et/ou trop étalé dans le temps. Une des façons de remédier à cette difficulté a consisté à cibler les entretiens et terrains d'observation en fonction du caractère significatif des réalisations, des parcours et des engagements et en visant une certaine représentativité des expériences. Le lien avec l'un des programmes et/ou activités du GRDR était également l'un des critères retenus.

Ce survol des écueils et enjeux méthodologiques qui surviennent lorsqu'on s'attelle à « penser l'immigration » et la citoyenneté, permet de saisir toute la spécificité, tout comme la richesse d'une étude associant ONG et laboratoire de recherche. Cela permet également de s'appuyer sur des éléments propres à renouveler ce type de démarche, dans un contexte d'évolution des politiques publiques, tant dans le champ de la recherche que celui du développement et de l'ingénierie sociale, où se multiplient de façon significative des dispositifs sous forme « d'expérimentation sociale ». On peut citer le programme Progress au niveau européen, ou encore les dispositifs mis en place par Martin Hirsch dans le cadre du Haut commissariat aux solidarités actives et pour l'instant pérennisés par l'instauration du Ministère des solidarités actives. Ces formes d'expérimentation connaissent également des déclinaisons territoriales, comme celui visant trois territoires du Val d'Oise, ou régionales, avec le PICRI en Ile-de-France.¹⁴ Enjeux de lutte, affaire d'Etat, confrontation de points de vue, l'immigration et ses agents ne s'en laissent pas facilement saisir. Entre discours et pratiques, les différents acteurs mobilisés participent aux définitions multiples de

¹¹ Immigration familiale ; avènement de la génération des immigrés nés en France et « enfants de France » ; dissipation de toutes les simulations et dissimulations, voire mythologies constitutives du fait migratoire que toutes nos catégories mentales et notre manière de penser la chose, qui est une forme de « pensée d'Etat », nous inclinent à percevoir comme « provisoire », comme « subordonnée au travail » qui en est la raison, et comme « neutre politiquement » ; etc.

¹² La crise de l'emploi et ses conséquences sur tout le statut de l'immigration et pas seulement sur le statut juridique des immigrés.

¹³ Sayad, La double absence, pa 215

¹⁴ Partenariat institutions-citoyens pour la recherche et l'innovation, <http://www.iledefrance.fr/recherche-innovation/dialogue-science-societe/partenariats-institutions-citoyens-picri/>

l'immigration tout en interrogeant les catégories dominantes et les frontières de la citoyenneté.

I.3. Des matériaux de recherche foisonnants, un échantillon circonscrit parmi un vaste corpus

La méthodologie adoptée par l'équipe est révélatrice de l'originalité de la recherche : elle prend en compte les différentes positions que la structure GRDR occupe dans l'enquête, à la fois chercheur et objet d'étude, structure d'appui auprès de ses partenaires au quotidien, et d'investigation *via* ce programme. Elle travaille dans, avec et sur un champ qui ne peut se réduire, dans ce cas, à un « terrain d'observation ». Le corpus est constitué de telle sorte que l'enquête sur la citoyenneté se trouve fortement circonscrite. Elle est restreinte dans l'échantillon de personnes enquêtées, toutes engagées dans un collectif, une association partenaire du GRDR Cette situation peut induire des biais méthodologiques si on ne l'intègre pas dans la démarche pour le recueil d'informations. Restreindre le corpus permet d'approfondir différents niveaux de connaissance, puisque le discours affiché en entretien est analysé à la lumière de l'interconnaissance entre enquêteurs et enquêtés. Les enquêtes ont été menées avec une grille de critères comprenant :

1. le biais de l'interconnaissance avec le GRDR ;
2. la disponibilité et la présence en Ile-de-France ou en région de Kayes des enquêtés ;
3. Un engagement à la fois significatif et représentatif, évalué suivant :
 - La nature du collectif, son histoire ancienne ou plus récente, ses liens avec le GRDR ;
 - Le type de projets menés, des projets d'amélioration des conditions de vie dans un village aux projets d'envergure européenne ;
 - La présence et la qualité des partenariats, notamment avec des autorités locales et des structures d'appui ;
 - La qualité des événements portés (activités, force de mobilisation...).

La qualité, la présence ou absence de liens varient d'une expérience à l'autre, dans un souci de représentativité du corpus. Le triptyque citoyenneté-développement-migration, devise et leitmotiv du GRDR au point que l'association a décidé de ne plus décliner son acronyme mais de le coupler à ces trois termes, est interrogé à partir de cette liste de critères tentant de définir l'engagement.

Les terrains de recherche retenus sont intrinsèquement liés à la problématique traitée. Il s'agit d'analyser conjointement et par un constant dialogue les zones d'émigration et d'immigration entre bassin du fleuve Sénégal, à savoir Mali et Mauritanie, et France, plus précisément la région Ile-de-France. L'appropriation de la problématique de recherche par les partenaires et salariés du GRDR qui ont participé à l'enquête a été rendue possible grâce à la mobilité de l'équipe elle-même. L'analyse, en revanche, s'est entièrement tenue en France. Des perspectives de recherche croisée avec les institutions au Mali, en Mauritanie et plus généralement en Afrique de l'Ouest ont été envisagées.

I.3.a. L'enquête par entretiens

Des entretiens ont été menés dans le cadre de la recherche : 21 auprès d'acteurs associatifs et d'acteurs de coopération décentralisée en France, 27 en région de Kayes. Les tableaux

en annexe 7 A et B propose une synthèse des profils rencontrés. Les personnes sont en majorité des hommes (3 femmes sur tout le corpus de 46 entretiens). La plupart des personnes rencontrées ont un lien avec le Mali, une personne a été interrogée à titre comparatiste, car elle ne prend pas part aux dynamiques migratoires du bassin du fleuve Sénégal, mais à celles du Maghreb. Les nationalités et les pays de résidence actuels indiquent des parcours variés : retours de migrants dans le bassin du fleuve Sénégal, demande de réintégration, vie en France avec naturalisation ou non, naissance en France et acquisition de la double nationalité, migrants de retour élus localement dans le bassin du fleuve Sénégal, salariés du GRDR... Dès la présentation de l'échantillon des parcours, la mythique coïncidence entre nationalité et citoyenneté est mise en doute.

Les entretiens ont été recueillis suivant un guide, de façon semi-directive, dans un souci de comparabilité¹⁵. Ils ont été réalisés en langue française, ce qui, dans un cas, s'est avéré être un frein à la libre prise de parole. Certains ont été menés dans les locaux du GRDR en France ou au Mali, le biais induit par ce lieu de la recherche a été soulevé à plusieurs reprises en réunion, puisqu'il se trouve habituellement fréquenté pour un autre usage que celui de la recherche. De même, un biais est introduit par l'étiquette « GRDR » de certains des enquêteurs, même si chaque membre de l'équipe a pris soin de ne pas interroger les personnes avec lesquelles il travaille. Par exemple, une personne ressource signalée par les programmes en France a été rencontrée par une salariée qui travaille sur un programme d'interface France-Mali.

Par ailleurs, l'interconnaissance a été prise en compte à la fois en amont des entretiens, pour la prise de contact, et en aval, pour l'interprétation des postures affichées et des non-dits des discours. En sachant plus que ce que les personnes disent, il est possible de replacer la prise de parole dans un contexte plus global et de percevoir son orientation.

A l'analyse des premiers entretiens, le guide a présenté certaines limites, rectifiables dans la manière d'amener le questionnement. En effet, la division en une rubrique plus axée sur le parcours personnel, et une autre sur les engagements (associatifs ou autres) a conduit les personnes à distinguer une parole énoncée en leur nom puis une autre, au nom des organismes et associations dont elles font partie. Par ailleurs, le guide a été réalisé dans l'idée de ne pas poser directement de questions à propos de la notion de citoyenneté, mais de la percevoir à travers les parcours. Cette approche a nécessité également une rectification, afin de mieux cerner les opinions. L'équipe s'est engagée à restituer les témoignages recueillis aux personnes concernées, qui les ont reçus par écrit.

¹⁵ Guide disponible en annexe 2.

I.3.b. L'enquête par tables rondes et débats

La méthodologie prévoit l'organisation d'une série de discussions au sein de *focus groups*, ainsi que l'observation de rencontres et de pratiques au sein des associations, dans le cadre du travail « ordinaire » du GRDR. Une table ronde a été organisée à Aubervilliers (93), une autre à l'issue de la première restitution aux partenaires. Par ailleurs, ont été observés ou analysés rétrospectivement dix « thé-palabre » sur lesquels nous revenons dans l'encadré suivant, une formation sur le développement local, à Montreuil, et un débat organisé par une association partenaire, également à Montreuil. L'enquête à partir de débats met en lumière les coins restés dans l'ombre lors des entretiens, en tant qu'elle saisit des tensions, des relations et des non-dits entre les acteurs présents.

La méthodologie propre aux focus groups, nécessitant plusieurs rencontres, jusqu'à l'élaboration de conclusions en commun, a été revisitée et adaptée. Le terme « table ronde » qui est employé de fait emprunte néanmoins aux focus groups une part d'interactivité, de réactivité par rapport aux questionnements de l'équipe de recherche. La table ronde menée à Aubervilliers¹⁶ a réuni les acteurs d'un territoire dans lequel le GRDR opère pour recueillir les discours à propos des thèmes de la recherche.

L'observation de rencontres inter-associatives auxquelles le GRDR prend part souligne la pertinence de la recherche vis-à-vis des préoccupations des acteurs concernés. En effet, même sans constituer le cœur des débats, la notion de « citoyen », la problématique posée en termes d'articulation des territoires apparaît à plusieurs reprises. Le titre d'un débat met l'accent sur « Un pied ici, un pied là-bas », par exemple.

L'enquête, qu'elle soit menée selon des modalités individuelles ou collectives, ne peut faire abstraction de la synergie existante entre le GRDR et ses partenaires associatifs. Elle est déterminée par les contacts de l'association, elle appuie son analyse sur des connaissances préalables du micro-contexte. La recherche entre, aux yeux des partenaires, dans une dynamique plus globale de formation mutuelle et de mutualisation des discours, que le cadre associatif promeut. La restitution des résultats provisoires, qui a eu lieu le 24 novembre 2008, a suivi cette dynamique, malgré de nombreux désistements tardifs.

LE THE PALABRE : « Un outil d'animation citoyen pour les territoires »

Dans le cadre du Programme EDUCODEV¹⁷ (Education au co-développement) du GRDR, parmi les différents outils et/ou expédients pédagogiques imaginés pour promouvoir une réflexion sur le co-développement, les thés palabres, organisés tout au long des années 2007 - 2009 méritent d'être analysés comme étant des moments partagés de construction de sens. Il s'agit par là, de se poser la question de savoir pourquoi, pour des associations issues de la migration (OSIM) dont la raison statutaire annonce le développement des pays d'origine comme objectif opérationnel, il est opportun, voire nécessaire de s'interroger et échanger sur le co-développement. Le thé palabre est un outil d'animation des territoires, pas seulement à destination du public « ressortissants » mais surtout pour les citoyens d'un même territoire. Le GRDR, au vu de son expérience a organisé et animé des Thé palabre sur la thématique du co-développement. Il s'agit aussi de questionner le rôle dit

¹⁶ Le programme de ce débat est disponible en annexe 3.

¹⁷ Programme soutenu par l'Etat Français - MAE puis MIIINDS, l'Union Européenne, la Région Ile-de-France, le Conseil Général du 93, le Secours Catholique, le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement

d'accompagnement du GRDR. La méthodologie propre aux thés-palabre mérite une plus ample explication car il s'agit d'une partie privilégiée du corpus traité. Elle met en lumière les possibles interactions entre les associations de migrants et le GRDR comme opérateur d'appui. La dimension pédagogique est présente, dans l'animation comme dans la présentation. Les thés s'inscrivent dans un contexte qui crée un espace de débat en même temps qu'il fait écho aux espaces de convivialité villageois, réadaptant les formes de concertation locale dans une dimension qui se veut plus publique et citoyenne. Les éléments de méthode restitués ci-dessous proviennent initialement de la note méthodologique d'explication des thés-palabre, document de capitalisation du programme EDUCODEV élaborée en 2009 par une salariée investie dans le programme CMVT.

GENESE DES THES PALABRES

Les thés palabres sont inspirés d'une tradition conviviale.

En Afrique subsaharienne, dans les villages ou les quartiers des villes, de par les rythmes de chacun, l'éloignement par rapport à des contraintes liées souvent à la recherche de travail, les jeunes d'une même génération qui constituent un groupe d'amis ont parfois du mal à se retrouver pour discuter comme au temps de leur enfance. En reprenant cette tradition ancestrale, l'initiative d'organiser ces « thés palabres » veut se penser comme étant une réponse concrète au "besoin d'améliorer l'implication " et l'efficacité des leaders associatifs sur des thématiques comme la santé, les femmes, les jeunes, le développement. Cette initiative fait suite à une série de réunions dénommées « les samedis du développement » organisées dans les années 1990 par le GRDR : Il s'agissait alors, et à la demande des associations partenaires du GRDR, de les mettre en relation afin de leur permettre de partager leurs expériences et de se constituer en réseau. Les thés palabres participent de cette même logique : de promotion et d'encadrement d'une réflexion sur le co-développement.

Le thé palabre, c'est le « tour de thé » des associations, le GRDR joue uniquement un rôle d'accompagnateur, d'encadrement. L'initiative du thé palabre revient en fait à une association partenaire qui s'approprie l'évènement. C'est elle qui choisit la thématique, et « porte » la rencontre. Le GRDR vient en appui logistique. Il soutient l'association dans la rédaction des plaquettes, des invitations... Le GRDR a accompagné pendant plus de 2 ans les thés palabres. Aujourd'hui, les associations partenaires, et les collectivités locales se sont approprié la méthode et la font vivre sans que le GRDR ait besoin d'intervenir. Les thés palabres ont entamé une deuxième vie, autonome. Le GRDR a passé le relais.

PREPARATION DU THE PALABRE

L'organisation d'un Thé Palabre requiert une préparation rigoureuse et échelonnée dans le temps. La « structure porteuse » est responsable et motrice de l'évènement, en collaboration étroite avec les associations partenaires membres du comité d'organisation. En moyenne, un délai de 3 mois est nécessaire pour préparer un Thé Palabre.

Pour définir le comité d'organisation du thé palabre il faut identifier les personnes potentiellement intéressés, le public ciblé, le territoire. Ces personnes sont identifiées parmi les partenaires, le réseau, les amis du GRDR. A la fin de chaque « Thé Palabre », la structure porteuse de l'animation lance un appel aux volontaires pour l'organisation du prochain Thé Palabre.

La thématique est choisie par le comité d'organisation en tenant compte du public visé. La thématique est formulée sous forme d'une question avec des mots clefs. Des questions sont préparées qui permettront d'alimenter et de relancer le débat. De manière générale, les Thés Palabres sont destinés aux citoyens du territoire et même au-delà... La participation est libre et gratuite. Cependant, le public visé dépend de la problématique, du lieu de la rencontre et de l'objectif visé.

La durée du Thé palabre varie suivant le contenu : le temps minimum est de 1h30, il n'y a pas de durée maximale... Mais le plus souvent l'animation dure environ 4 h.

NOMBRE ET PROFIL DES PARTICIPANTS

On compte en moyenne une soixantaine de participants à chaque thé palabre. Les participants sont des membres d'associations partenaires du GRDR mais aussi des citoyens du territoire et même au-delà intéressés par la thématique choisie. Il n'y a pas de profil type. Les participants varient selon les thématiques choisies. On compte beaucoup de femmes et de jeunes.

CAPITALISATION DU THE PALABRE

Débriefing avec le comité de pilotage

Une réunion est organisée après le Thé Palabre pour faire le bilan de l'évènement et inviter les volontaires pour la prochaine rencontre. Cette réunion permet de dégager les points positifs et négatifs, d'analyser les fiches d'évaluation des participants et de rédiger un compte rendu.

10 thé palabres ont eu lieu entre le 3 mars 2007 et le 15 novembre 2009.

6 thèmes ont été abordés dans ces réunions :

- la transmission et les relations intergénérationnelles:
- les femmes et les mouvements associatifs féminins:
- le co-développement, l'éducation au co-développement
- l'identité, la double appartenance et les discriminations
- la citoyenneté:
- l'amélioration des conditions de vie de l'enfant:

Seuls les cinq premiers thèmes concernent la problématique de notre recherche. Le dernier thème, "Monde associatif et amélioration des conditions de l'enfant" sort du champ d'action du programme CMVT. Son analyse n'a donc pas été réalisée.

I.3.c L'enquête par capitalisation : le travail sur les archives

La méthodologie adoptée prévoit un travail de capitalisation interne, pour constituer la liste des associations partenaires susceptibles de prendre part au programme (51 structures identifiées), et celle des personnes ressources pressenties pour les entretiens (53 personnes citées). Le travail comprend également un volet « consultation des archives du GRDR », afin d'analyser l'évolution sémantique du discours employé par la structure, en miroir de l'évolution des dynamiques et des politiques migratoires, mais aussi au regard des travaux scientifiques menés sur plusieurs des thèmes abordés. Il ressort que les contradictions et les tensions ne s'expriment pas dans les documents officiels des associations, vitrines de dynamiques dont la pratique du GRDR connaît les soubassements.

Une grille d'analyse des archives a été ainsi élaborée, croisant les entrées chronologiques et par notion-clé, par exemple : espaces de la migration/double espace/ici et là-bas, ou encore intégration/insertion. L'équipe est consciente de ses limites en matière d'exhaustivité : tous les documents ne sont pas disponibles, et tous n'ont pas pu être consultés pour la recherche. De plus, le travail de lexicométrie que demanderait une étude complète n'est pas compris dans la recherche. Il s'agit de repérer les inflexions sémantiques, et de les confronter aux « mémoires vives » au sein du GRDR dans le cadre de l'enquête en interne.

Le travail s'appuie sur certains types précis de documents dont l'utilité a pu varier dans le temps : notes de cadrage, par exemple, mais aussi rapports d'activité, formations, documents de projet.

II. Engagements multi-situés : une citoyenneté activée pour contribuer au développement ?

Partis en migration avec pour objectif d'augmenter et de diversifier les sources du revenu familial afin d'améliorer le quotidien des leurs, certains migrants ont très vite été confrontés aux décalages entre les conditions de vie de leur nouvel espace au quotidien et de celui qu'ils ont quitté. Ils ont rêvé à un vivre mieux dans ces lieux, et ont conçu et financé leurs projets face aux carences de l'État. Nouvelles compétences et pouvoir économique acquis en migration incitent des groupes de migrants à imaginer ensemble des actions d'intérêts collectifs pour leurs familles restées dans leur village d'origine. Les migrants originaires de quelques régions dans le monde (le Mexique, le Kerala, le Maroc... et la vallée du Bassin du fleuve Sénégal - Mali, Sénégal, Mauritanie) sont concernés par cette dynamique spécifique constituée de collectifs engagés notamment dans des projets qu'ils nomment de développement. Cet engagement à distance et sur la durée des migrants surprend. Ils sont à des milliers de kilomètres de leur lieu d'origine, et ils se soucient de «la vie de la cité» de l'aménagement de la place publique, des services offerts à la population, de l'amélioration des conditions de vie de ceux qui sont restés ! Pourquoi de tels engagements? Comment expliquer leurs sacrifices financiers malgré des salaires au montant peu élevés ? Pour quelles raisons autant d'investissements matériels et affectifs dans des pays où de fait, beaucoup ne sont pas rentrés ? Ne sommes-nous pas confrontés à une revendication affichée, celle d'une double inscription territoriale qui se concrétise à partir du « projet migratoire » dont l'analyse de la construction dans les temporalités migratoires permet d'appréhender tant les logiques d'ancrage que de mobilité.

Parce que l'acte migratoire est rarement une aventure individuelle, le migrant doit s'impliquer pour lui et les siens dans la réussite de ce projet tout à la fois individuel et collectif.

Le projet migratoire tant dans sa construction initiale (acte de partir) que dans son évolution au fil du temps (en migration) et dans sa dimension projective se définit par les parties prenantes (migrants, famille, groupe social d'appartenance) en fonction de leurs attentes, des retombées envisagées par la migration. Il est donc construction en perpétuelle négociation et discussion, de telle sorte que les uns et les autres s'accordent sur les bénéfices reçus. Donc pour réussir leur projet migratoire, dès la première heure, les migrants ont épargné et transféré en direction des zones d'origine une part importante de leur revenu. Leur capacité d'épargne est bien supérieure à celle des Français, alors que leur revenu est en moyenne inférieur compte tenu du type d'emploi qu'ils peuvent exercer (Diarra, 1994), ces actifs accédant rarement à des revenus supérieurs au SMIC. Tout en alimentant des flux financiers considérables, il n'en demeure pas moins que les revenus de ces travailleurs sont principalement dépensés en France.

Dans ces régions où les départs furent nombreux, les migrants ont été longtemps les principaux acteurs de l'amélioration des conditions de vie. L'épargne ayant pour fonction l'envoi d'argent à la famille est intimement et intrinsèquement liée à l'acte migratoire. Les remises existent dans la quasi totalité des situations de migrations internationales où elles sont une des causes des départs (subvenir aux besoins matériels et alimentaires immédiats face au mal vivre, aux événements climatiques comme les sécheresses ou plus récemment les inondations dans la bande sahélienne au sud du Sahara). Ce sont les transferts envoyés

par les canaux bancaires spécialisés ou par les canaux informels mais rapides et efficaces, pour répondre quand le grenier communautaire est vide, aux demandes urgentes d'achats de sacs de riz, de sucre ou d'huile par exemple, émanant du chef de famille qui doit assurer tous les repas. Mais elles sont également conséquences (compenser la diminution de la force de travail de l'unité familiale par l'envoi d'argent). « *Si j'étais au village, je cultiverais avec eux. Comme j'ai une autre activité ici, j'envoie de l'argent* » nous dit SD qui participe financièrement depuis près de 40 ans à l'entretien de sa famille (entretien SD, novembre 2007). Ces contributions reposent sur les droits et devoirs impartis à chaque membre d'une même famille et plus généralement à chaque famille dans l'organisation collective sous l'autorité du chef de village.

Le transfert des économies permet aussi de montrer la réussite du projet migratoire et d'exprimer l'affection à ceux restés sur place. La décision de partir, souvent discutée dans la famille revient à aller chercher à l'extérieur du territoire local, les ressources nécessaires pour continuer à vivre voire survivre dans ce territoire. Les migrants comme les non migrants considèrent de ce fait les ressources migratoires comme une adaptation aux déficiences de l'environnement local. Les réseaux d'émigration fonctionnent par la dette morale et ou financière et de ce fait, le migrant rembourse cette dette qu'il a contractée ou que sa famille a contractée pour lui, afin d'organiser son départ. Les avantages acquis en migration ne sont donc pas personnels, ils sont redistribués afin de pouvoir s'acquitter de la dette et ne pas être oublié des siens malgré l'absence physique. La migration est vécue comme un investissement que le migrant à la charge de rentabiliser. Difficile dans ces conditions d'échapper aux remises, reflet de contraintes autant que de volonté personnelle. BG, Français d'origine mauritanienne vivant dans la banlieue parisienne depuis quelques années, qui sans renier ses origines soninké, pose sur son groupe d'appartenance, un regard très critique. Pour un Soninké, « *c'est un honneur d'apporter son bien, de partir, d'aller chercher, de revenir avec* » (entretien BG, janvier 2007) Quelque soit la période de départ ou de séjour (à tout le moins pour les migrations contemporaines), cette épargne permet de financer la circulation migratoire, les voyages au pays, billets d'avion, cadeaux (qui souvent doublent le coût du tarif aérien) pour toute la famille et enfin l'entretien des membres de la concession. « *Quand on est là-bas, même ceux qui ont de l'argent, ils ne mettent pas la main à la poche* » (entretien AS, novembre 2007). Nombreux sont les migrants qui se reconnaissent dans ces propos de l'un d'entre eux, de retour d'un voyage et qui est conscient d'avoir dépensé plus d'argent qu'il ne devait et en même temps regrettant de ne pas avoir été capable de se soustraire à ces demandes de numéraires qu'il a vécu comme une fatalité.

L'épargne individuelle alimente également le financement de projets personnels, dont la construction ou l'amélioration de la case familiale, des bâtiments « modernes » avec des toits en terrasse font leur apparition, y compris dans les zones rurales reculées. Autres exemples emblématiques de ce type d'engagement sont celui d'un Soninké investissant dans un jardin maraîcher pour améliorer la production familiale et ainsi diminuer la dépendance alimentaire voire créer des surplus vendus localement ou bien d'un Peul augmentant le cheptel animal familial. Les transferts économiques des migrants sont importants, mais les conséquences sociales de l'émigration constituent la face cachée de l'iceberg. La mobilité internationale permet aux individus de diversifier et d'élargir leurs réseaux sociaux en mobilisant des ressources en dehors du cadre communautaire (partenaires techniques, financiers et institutionnels).

Les migrants par leurs pratiques de circulation associent espace de départ et d'arrivée, cette pratique correspond à une expression souvent usitée : ici et là-bas, la même expression étant utilisée dans le pays d'émigration et dans celui d'immigration. Elle n'est pas du registre de ce qui opposerait des lieux différents, mais d'une construction voulue qui tente de pointer ce qui lie les différents lieux de leurs espaces de vie. Cette construction s'apparente à une autre, émigré/immigré, « *(qui) n'avait pas pour seul objectif de rappeler le double regard porté sur les migrations internationales, celui du pays de départ ou celui du pays d'arrivée, mais d'énoncer une construction signifiant les évolutions récentes dans le champ des pratiques migratoires. Pays d'origine, d'arrivée ou d'installation, de transit et de rebond, font partie d'un même espace migratoire qu'il s'avère nécessaire d'appréhender dans sa globalité si l'on souhaite comprendre les mutations en cours* » (Charef, Gonin, 2005 : 10). En effet, quelque soit la forme de leurs organisations sociales, leurs champs d'actions se situent de fait dans un monde ouvert puisque intégrés dans l'espace migratoire.

Cet espace humain établi entre pays de départ, d'arrivée voire de transit est unifié et organisé sous l'influence de reconstitutions même partielles de la communauté d'origine en migration, du maintien des relations familiales et de l'encadrement des populations migrantes par les structures associatives et ou institutionnelles. Il signifie l'espace pratiqué par les migrants, dont l'unité tient aussi aux liens affectifs et symboliques qui le parcourent. « *Comme tout espace socialement produit et constitué, son fonctionnement implique un ensemble d'acteurs avec leurs logiques propres, leurs modes de fonctionnement, leurs pratiques élémentaires ou complexes* » (Simon, 2008 : 14). Or pour exister cet espace migratoire transnational formé de lieux discontinus géographiquement (ici et là-bas) suppose aussi l'existence de liens physiques qui ne sont possibles que s'il existe une liberté de circulation au sein de cet espace. Pour utiliser la métaphore du fil électrique, le migrant acteur du développement est un agent conducteur et lorsque le circuit est fermé, la circulation devient possible entre les pôles.

De nombreux travaux ont rapporté la diversité des actions conduites à distance par les migrants, elles ont principalement concerné les secteurs de la santé, de l'éducation et l'hydraulique (Daum, 1998 ; Gonin, 2001, 2005 ; Lavigne-Delville, 1991 ; Quiminal, 1991) mais rappelons ici que la préoccupation première, historiquement discutée dès 1973 était l'agriculture. Le témoignage de Siré Soumaré est à ce titre édifiant. Dans son ouvrage qui a pour titre : « *Après l'émigration le retour à la terre. L'exemple de Somankidi-Koura* », il rappelle « *(qu)'en juin 1974, une assemblée générale fut convoquée et près de cent travailleurs y participèrent. L'ordre du jour portait sur la sécheresse au Sahel et les stratégies à adapter. Les débats durèrent neuf heures sans interruption. A l'issue de ces débats, l'idée d'un retour au pays fut adoptée. Ce retour devait s'effectuer dans le secteur primaire pour la mise en valeur de nos immenses terres. Pour ce faire, une liste de volontaires fut ouverte en vue d'une formation préalable dans des exploitations françaises et du coup, soixante personnes vinrent s'inscrire. (...) En juillet 1975, puisque l'objectif se précisait, il fallait trouver des volontaires pour cette formation. Contrairement à la précédente Assemblée générale, les candidats ne se bousculaient pas. (...) Finalement, nous étions quatorze sur soixante au départ* » (Soumaré, 2001 : 9-13).

Un autre exemple peut être cité, celui de la création du projet dit "intégré" de Diama-Djigui : le souhait des migrants était de s'engager dans l'amélioration et l'augmentation des productions agricoles.

Entre 1979 et 1980, de nombreuses rencontres et concertations ont eu lieu entre plusieurs villages de la zone de Maréna. A l'issue de ces discussions, l'association Diama Djigui a été créée en 1980. Moussa Cissé, coordinateur de l'Association Diama Djigui, retrace la genèse de l'association.

La genèse de l'Association « Diama-Djigui »

Le premier objectif était d'aider la famille au sens restreint puis au sens large. Des caisses familiales ont été créées en cas de décès et pour l'appui des familles, de la même manière pour les caisses par quartier pour des besoins précis (eau potable), et les caisses villageoises sont arrivées pour la création de mosquées notamment et pendant plus de dix ans.

Les demandes augmentant, la nécessité s'est faite sentir de se regrouper. La sensibilisation s'est donc orientée sur l'importance de se mettre ensemble pour entreprendre des actions. Les premiers migrants étaient moins nombreux et leurs appuis limités jusqu'à présent, ils se sont donc dit « Et si on faisait ça ? ». Des relations de bon voisinage existaient déjà (par rapport à l'école de Maréna). Alors, pourquoi ne pas créer une association pour renforcer les liens existants ? Mais une association pour quoi faire ? Il fallait sonder les gens. Plusieurs réunions ont eu lieu sous forme de tournée dans les foyers et d'un accord commun, une première assemblée a eu lieu (sauf pour Diataya qui n'avait pas de représentant pour suivre cela). Pour chaque village la chefferie est représentée (importance de la sensibilisation des chefs en premier). Avec leur aval, il peut y avoir une réunion pour les villages. Une convocation est envoyée et les réponses sont positives. La première assemblée a ainsi eu lieu.

(Source : Lima Stéphanie, 1998 :135)

Mais ces migrants, formés en migration et de retour restent à cette époque très minoritaires quelques dizaines dont les parcours et les engagements demeurent exceptionnels. De fait, lire ces pratiques comme la manifestation d'un retour programmé ne peut suffire à en faire sens, encore moins s'agissant des jeunes « héritiers » des migrations, français de *jure* ou de *facto*. Pour comprendre l'énergie déployée par ces populations pour finaliser les actions mises en œuvre dans leur lieu d'origine depuis plusieurs décennies, il devient donc essentiel d'apprécier leurs ancrages territoriaux, et de reconnaître cette insertion originale qui permet de vivre ici par l'intérêt porté à l'ailleurs. Les processus historiques de constitution et d'évolution des associations de migrants débouchent aujourd'hui sur des pratiques d'articulation d'espaces originaux de fabrication d'une citoyenneté active. Installés dans des territorialités multiples, ces habitants situés dans un ensemble « d'entre-deux », tant statutaire (de nationalité française ou non, avec ou sans papiers) qu'en termes de représentations (« immigrés », « deuxième génération », « Africains »...) construisent leur espace de vie tant social que spatial tout en s'adaptant aux évolutions politiques et administratives des États d'installation et d'origine et aux évolutions sociétales locales. Emergent au sein de la vie associative, des initiatives contribuant bien évidemment à lutter contre la pauvreté mais aussi à bouleverser l'ordre, l'organisation sociale traditionnelle (chefferie, concession...), car les modes de faire et de penser le partage traditionnel du pouvoir évoluent. Les engagements des migrants peuvent être source de conflits mais ceux-ci, notamment intergénérationnels en tant que révélateurs d'antagonismes, sont au cœur de

la construction reconstruction de la société en suscitant des transformations, moteur du changement social.

Nous proposons d'investir la question des engagements dans les espaces d'origine à partir des lieux de leur vie quotidienne. Lors du colloque de Louvain (voir communication en annexe 5), nous explicitons cette intention : « *Cette pratique migratoire et les liens tricotés entre les différents lieux de leur espace migratoire est une volonté délibérée de construire une double territorialité, investir là-bas pour être mieux ici et malgré leur absence physique des lieux d'origine, signifier avec force à ceux qui sont restés, qu'ils sont toujours présents. Nous sommes face à des constructions sociales et spatiales originales qui s'apparentent à celle de l'ubiquité* » (Bertini, Gonin, Kotlok, Le Masson, 2008 : 11-12). Migrants-circulants, ils installent une stratégie pour exister par leur mobilité où ils négocient explicitement leurs places dans les processus de mise en territoires, dans les pays de vie et dans leur pays d'origine. Territoires qui sous l'effet des interactions spatiales et sociales en matière de développement local, économique, social et politique, se transforment.

Seules les mobilités et les échanges permettent et valorisent ces pratiques migratoires rares. Malgré les efforts et les sacrifices consentis, de nombreux obstacles se présentent sur la voie de la reconnaissance et de la "double présence". Pour les migrants les plus anciens, il a fallu dépasser les hiérarchies sociales internes pour "prendre place". Pour les migrants arrivés plus récemment la difficulté pour obtenir les papiers (ce qui signifie moins de mobilité pour les sans-papiers), les accès à l'emploi plus hasardeux et dans des secteurs d'activité peu rémunérateurs, ne facilitent ni les engagements ni les possibilités d'intégrer l'espace public. Mais dans cette histoire longue, chacun animé par son projet migratoire tente de vivre mieux. Ces engagements personnels dans des lieux multiples pour le mieux être collectif des habitants ne peuvent s'inscrire que dans un espace transnational, support des circulations des plus diversifiées qui se nourrit des réseaux internationalisés plus ou moins formalisés, et dont la richesse reste encore insuffisamment explorée.

II.1. Des circulations vitales pour les engagements

II.1.a. La migration des Soninké, entre opportunité et nécessité : le redéploiement des espaces de vie

L'émigration soninké découle directement de la ruine des formations politiques et sociales précoloniales. Ne disposant plus de main-d'œuvre servile, tous les chefs de famille sont devenus cultivateurs. Mais les profits issus de l'agriculture n'étant plus suffisants, il fallait trouver une source de revenus complémentaire. Dans le même temps, les cadets ont pu se libérer de la tutelle de leurs aînés et sont devenus plus mobiles. Car, la richesse du *kâ* qui permettait à un chef de famille d'entretenir tous ses dépendants et de les contrôler en même temps, était établie sur le travail des esclaves. La perte de ces derniers les a amenés à chercher d'autres sources de profit, d'autant que le paiement de l'impôt constituait une charge supplémentaire. Le développement de la culture de l'arachide au Sénégal a permis aux jeunes de se procurer des revenus monétaires, tout en échappant aux travaux forcés

imposés par les autorités coloniales. A part le navétanat¹⁸ dans le bassin arachidier, la navigation sur le fleuve Sénégal et le petit commerce sont les principales activités auxquelles les jeunes pouvaient prétendre, et ce quel que soit leur groupe ethnique (Pollet et Winter, 1971 ; Lavigne-Delville, 1994).

Pour les patriarches, les bénéfices de la migration compensent, dans un premier temps, les effets de l'absence des cadets. Les rapports de dépendance sont loin d'être rompus et les jeunes donnent au chef de famille l'essentiel du produit de leur travail. Ils alimentent de cette manière le cycle de la reproduction familiale. Les migrations saisonnières concilient donc les intérêts des cadets et de leurs aînés. Entre nécessité et opportunité, la migration est à la fois condition de la reproduction économique et sociale et marque un glissement dans les rapports sociaux entre aînés et cadets, qui ne se situent plus dans l'enceinte du *kâ*, mais font appel à un espace autre.

La fermeture des frontières entre le Sénégal et le Mali en 1961 stoppe cette pratique. Les autres activités, quant à elles, entraînent les Soninké vers de nouvelles destinations. Le déclin de la navigation sur le fleuve Sénégal, par exemple, conduit les marins Soninké à embarquer sur des navires de guerre français, puis de la marine marchande. Des communautés Soninké s'implantent ainsi en France, à Marseille en particulier (Adams, 1977). Pour ce qui est du commerce, il est le fait d'individus dispersés dans les pays voisins d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique Centrale. La migration, axée sur différentes activités et sur de multiples destinations, évolue au gré des opportunités économiques. Les années 1960 vont constituer un tournant majeur quant à son devenir, en faisant de la France une destination privilégiée. L'orientation des migrations vers l'ancienne métropole coloniale s'inscrit dans un contexte économique et politique spécifique. L'ancrage en France de la migration Soninké va marquer le contenu de cette pratique, avec des effets durables sur les espaces d'origine. Le passage d'une société aristocratique à une société paysanne, dont les repères spatiaux ont été totalement bousculés, n'a pu être contenu dans la sphère villageoise. Le détour dans d'autres lieux est devenu une nécessité, sans que les liens entre les migrants et leur village ne soient rompus. De solides réseaux sociaux ont émergé de la mise en relation des localités de départ et des lieux d'accueil des migrants.

Les débuts de la migration soninké vers la France sont caractérisés par un engouement massif et, alors que les premiers départs sont surtout le fait d'hommes mûrs (âgés de quarante à cinquante ans), ayant déjà voyagé hors du pays, les départs d'hommes plus jeunes se multiplient, pour qui la France est la première expérience de migration. Les premiers migrants installés en France, par le biais des recrutements des entreprises, des « passeurs », ou de simples aventures individuelles, commencent à faire venir des membres de leur famille en avançant l'argent nécessaire pour financer le voyage. La migration en France durant cette période (1955-1965) est faite d'une succession de voyages. La facilité de trouver un emploi permet d'avoir une grande mobilité et de faire des allers-retours fréquents selon les besoins. Le retour des émigrés au village, synonyme de fêtes et de cadeaux, suscite de nouvelles vocations. La France est ainsi devenue une destination privilégiée, et la migration un mécanisme auto-entretenu (Lavigne-Delville, 1994).

Cette première phase de migration vers la France s'inscrit pratiquement dans la continuité du navétanat, en tant que migration temporaire. Même si elle n'est pas aussi structurée et si les

¹⁸ « Ouvrier agricole saisonnier, travaillant au Sénégal pendant l'hivernage, surtout à la culture de l'arachide » (Pollet et Winter, 1971 : 127).

séjours courts ne favorisent pas une organisation comme dans les villages sénégalais, les sommes d'argent rapportées donnent à la France une image d'eldorado, où tous les jeunes veulent tenter leur chance. C'est l'étape de la « mise en place », décrite par Adrian Adams (1977). L'afflux d'argent au village contribue à renforcer ce mouvement. Et plus il y a de départs, plus les besoins de numéraire augmentent pour entretenir des unités de production qui se vident de leurs bras valides (phase de « crise latente », Adams, 1977). Les sécheresses qui se succèdent de 1968 à 1973 provoquent une seconde vague d'émigration. Dès lors, la migration ne se présente plus comme une opportunité d'accéder à des revenus importants, mais comme une nécessité pour la survie des villages. Pour les émigrés, l'envoi d'argent au village est la principale finalité de leur présence en France, ce qui va à l'encontre des stratégies d'accumulation personnelle développées dans la première phase de la migration. C'est la troisième phase, celle de la « crise ouverte » (Adams, 1977). De trajectoire individuelle, la migration devient projet collectif, d'autant que la fermeture des frontières en France en 1974 stoppe la noria des arrivées et des départs (Gonin, 1997), et précipite la mobilité dans le registre de la sédentarité avec une installation durable dans le pays d'arrivée.

La sécheresse a intensifié le phénomène migratoire et modifié sa finalité. Face aux conséquences de la sécheresse les migrants commencent à se mobiliser collectivement, notamment pour le financement de puits, dont les coûts nécessitent de se réunir par famille ou par quartier. L'acheminement de sacs de riz pour pallier la pénurie de nourriture demande aussi un minimum d'organisation entre les émigrés membres d'une même famille. Ces premières formes de solidarité et de structuration collective témoignent de la prééminence de l'appartenance villageoise dans le comportement des migrants. Tout est fait pour assurer la continuité de la reproduction familiale.

L'année 1974 marque un tournant, aux multiples conséquences sur la physionomie de la migration. La place prise par l'espace d'arrivée dans la vie des migrants n'est plus réduite au minimum (travail, logement). Les séjours longs favorisent la création d'une « communauté » émigrée dont les rapports aux villages d'origine prennent des dimensions tout à fait autres. L'arrêt de la migration tournante, au lieu de réduire le nombre d'immigrés, stabilise ceux qui sont présents en France. Les liens se resserrent entre les membres d'un même village qui subissent cette « assignation à résider » dans le pays d'accueil. Cela se traduit par l'aménagement d'un espace de vie commun dans les foyers et, ce faisant, par le partage des problèmes rencontrés au niveau familial, puis villageois.

Ces arrivées ont permis aux migrants de s'organiser, dans le contexte particulier des foyers, selon les modes de regroupement et de gestion collective qui avaient déjà fait leurs preuves dans le navétanat. Dès les années 1960, les immigrés ont constitué des caisses de solidarité à l'échelle familiale et/ou villageoise, en cas de maladie, chômage, décès. La vie au foyer et l'installation dans la durée permettent la constitution d'une communauté immigrée dont la référence est le village. Des « villages-bis » (Condé et Diagne, 1983) se forment, étant donné que le nombre de ressortissants d'un même village s'est accru, et reprennent le nom du village d'origine. Ces groupes villageois ont tendance à reproduire les bases sociales de la communauté villageoise, sa structure hiérarchique, avec un chef, un conseil de notables, issus des lignages dominants du village. De même, au bas de la pyramide se situent les descendants de captifs, les artisans, les griots. Sans compter les rapports inégalitaires entre aînés et cadets sur lesquels s'appuie l'organisation des tâches quotidiennes au foyer

(ménage, cuisine, petites courses, etc.). Cette situation d'interconnaissance permet aux systèmes d'inégalités et de domination statutaire de se maintenir et se reproduire, dans un premier temps.

Dans ce contexte, des caisses villageoises sont créées en sus des premières caisses de solidarité. Les cotisations, que chaque individu se doit de payer, sont la « *marque, à la fois matérielle et symbolique de l'appartenance villageoise* » (Lavigne-Delville, 1994 :132). Ces caisses répondent aussi bien aux besoins exprimés par les villageois, qu'aux propositions des anciens en migration. Entre utilité et ostentation, les investissements permettent aux émigrés de réaffirmer collectivement leur attachement au village. La multiplication des mosquées dans les années 1970 illustre cette situation de dépendance de la migration envers le village et l'ordre établi. En même temps, leur construction fait consensus et prolonge collectivement les pratiques individuelles d'ostentation et de redistribution. Les mosquées sont aussi le moyen pour les migrants d'initier d'autres réalisations dans les villages. Car une fois les anciens satisfaits, il devient plus facile de proposer des infrastructures orientées vers le développement du village. Ainsi, les relations de pouvoir se maintiennent de manière transversale, sans rupture majeure entre les deux espaces : « *Il n'y avait donc pas au début de cette circulation migratoire de domination d'un espace sur un autre, mais une série de pouvoirs se partageant et se renforçant d'un lieu à un autre.* » (Gonin, 2001 :41)

Toutefois, l'allongement du temps de présence en France introduit une césure dans les rapports des migrants aux villages d'origine. Bien qu'ils ne cessent d'envoyer de l'argent à leurs familles et qu'ils participent ponctuellement à la réalisation de projets collectifs, le contact avec la société de résidence leur permet de construire un autre regard sur leur pays d'origine et, par conséquent, d'avoir une autre vision de leur rôle en tant qu'acteurs extérieurs. Ils prennent conscience de la dépendance qui s'est instaurée entre eux et leur famille, sans qu'ils puissent y mettre un terme à leur niveau. La communauté des émigrés, considérée comme un « village-bis », devient un groupe social à part entière. Les émigrés, en tant qu'acteur collectif, se positionnent face au village et, forts de leur pouvoir économique, acquièrent le droit de s'occuper directement des affaires du village.

L'initiative d'agir sur le village dans une perspective de "développement" s'enclasse dans le contexte économique et politique français. A l'usine et dans les foyers, les immigrés s'investissent dans l'action syndicale et associative. Ils s'instruisent aussi avec les cours du soir et se forment dans leurs lieux de travail. Leur présence en France n'est plus uniquement ciblée sur la recherche de numéraire, mais aussi sur l'acquisition de connaissances et de nouveaux savoir-faire. La crise, provoquée par les séjours longs et l'accroissement de la dépendance des villages vis-à-vis de la migration, instaure un nouveau rapport entre les immigrés et le pays d'accueil et, en retour, une réappropriation de l'espace de départ, ce qui passe par la redéfinition des objectifs de vie dans chacun de ces territoires (Gonin, 1997 :186).

II.1.b. Les formes de contributions des migrants

Les formes d'organisations sociales, association par classe d'âge, systèmes d'ordre, descendants de nobles et captifs et classes sociales, reproduites en migration (et ce particulièrement chez les Soninké) ont été à l'origine des caisses de solidarité et d'entraide

dirigées par les plus anciens en migration et les membres appartenant aux familles à l'origine de la création des villages de départ. Dans le cas du Guidimakha mauritanien, les cotisations à ces caisses uniquement payées par les hommes sont récoltées à échéances annuelles, semestrielles ou bien lors de réunions mensuelles, aussi prétextes à la discussion et l'échange de nouvelles et d'informations. Ces caisses jouent le rôle de mutuelle d'assurance car l'argent disponible sert en cas de décès pour le rapatriement de corps, phénomène relativement récent initié entre autre à Marseille¹⁹. S'ajoute à cette cotisation, une participation ponctuelle en cas de décès (ici ou là-bas) d'un membre de la communauté pour envoyer une enveloppe permettant de subvenir aux frais de réception des personnes venues exprimées leurs condoléances. Les décès des épouses et des filles sont aussi pris en charge. Si l'un des membres de la communauté ne paie pas sa cotisation, alors si lui ou un membre de sa famille vient à décéder en France, le rapatriement du corps sera à la charge de la famille, ce qui de fait revient à accepter d'être enterré ici. Les coûts afférents au rapatriement, transfert du corps et son accompagnement s'élèvent à des sommes de l'ordre de 3 000 à 4 000 euros, sommes trop onéreuses pour être supportées individuellement. En cas d'accident et d'incapacité temporaire de travail, la même caisse peut subvenir aux besoins de l'accidenté. Parfois les caisses sont séparées. De même en cas de procédures judiciaires, les frais de justice sont aussi pris en charge par la caisse. Les fonds collectés peuvent aussi être utilisés à l'organisation de festivités. Les cotisants à ce type de caisse sont souvent originaires du même village mais il peut arriver qu'elles regroupent des ressortissants de plusieurs villages voire de nationalités différentes mais qui disposent d'un ancêtre commun remontant y compris au XVIII^e siècle. Parfois quand la finalité de la collecte est uniquement liée au rapatriement de corps, les cotisants peuvent être des ressortissants de plusieurs pays, bien évidemment du Sénégal, du Mali et de la Mauritanie mais aussi d'autres pays d'Afrique de l'Ouest ou d'Afrique centrale.

Les résidents d'un même foyer-hôtel, quelque soit leur origine ethnique ou nationale contribuent à alimenter d'autres caisses de solidarité pour acheter les denrées alimentaires et payer les cuisinières qui préparent les repas. Ceux qui ne paient pas, pour toutes sortes de raisons (arrivée récente, chômage ou trop faible revenu) peuvent néanmoins trouver gratuitement le couvert grâce à cette solidarité. « *On a une éducation culturelle et religieuse. Tout ce qu'on produit dans la vie ne nous appartient pas* » (entretien SD, novembre 2007). Ainsi pour s'adapter à une vie loin des leurs, ces hommes ont réussi à créer des structures collectives aux formes variées et à différentes échelles de regroupement (y compris à l'échelle d'une chambre d'un foyer) en s'appuyant sur leur savoir-faire traditionnel.

Le deuxième type d'épargne collective s'organise entre ressortissants d'un même village, d'une même commune, voire plus récemment d'une même région, qui décident ensemble de financer un projet d'intérêt collectif. Les raisons de cet engagement dans des investissements pour le bien public sont multiples mais pour SS, Malien arrivé dans les années 1960 à Paris et investi dans de nombreuses associations : « *On voulait porter le milieu parisien au village, tout seul on ne peut pas faire un centre de santé, on s'y est mis à plusieurs.* » (entretien SS, avril 2007).

L'expérience du décalage entre les conditions de vie en France et le village d'origine a provoqué chez les migrants l'envie d'améliorer celles-ci dans le village. C'est en migration qu'ils ont pris conscience de l'importance des enjeux de soins et de la formation : Quant à

¹⁹ Cf Petit Agathe ; 2002. L'ultime retour des gens du fleuve Sénégal, *Hommes et migrations*, n° 1236, pp. 44-52.

HD, Mauritanien, arrivé en France dans les années 1970 où il a rejoint son oncle déjà engagé dans des initiatives pour le village et notamment dans un projet d'école, et médiateur culturel dans une commune de Seine Saint Denis, il précise que « *ces projets jusqu'à aujourd'hui sont toujours les projets des émigrés parce qu'on veut en quelque sorte parachuter des choses que peut-être eux n'ont pas besoin. Pourtant on sait qu'ils en ont besoin. Ils ne connaissent pas le décalage, c'est ça qui pose le gros problème. Jusqu'à présent quand on parle de pérennité du projet, ils n'ont pas compris. Il faut encadrer, monter des comités de villageois pour les responsabiliser. On rencontre toujours des difficultés dans ce cadre là, ce qui veut dire que jusqu'à aujourd'hui, c'est le projet des émigrés en fait.* » (entretien HD, avril 2007). Initier des projets y compris pour des migrants originaires d'un même village ne va pas de soi. Les liens intimes, réguliers avec la société d'origine sont indispensables à la mise en œuvre de projets viables. Les interventions "parachutées" peuvent très vite susciter le rejet, voire exacerber des antagonismes locaux.

Au commencement de ces actions projets, les migrants intervenaient sur leur village d'origine. Les exemples sont nombreux de construction de puits, d'écoles, de dispensaires, de mosquées... financés exclusivement sur fond propre. On ne peut décrire ce type d'épargne ayant pour finalité la mise en œuvre des projets collectifs sans relier l'évolution de ses modalités de financement aux politiques publiques. A partir de 1981, les étrangers ont le droit de créer des associations loi 1901, et ce nouveau droit va changer la donne. En effet auparavant la solidarité se construisait dans un cadre informel dirigé par les doyens sans que les jeunes n'aient un droit de regard sur les initiatives proposées conformément aux hiérarchies sociales traditionnelles. Ce type de fonctionnement n'a pas disparu, certains projets collectifs villageois sont toujours financés par les caisses traditionnelles. La forme associative gérée par les jeunes de l'époque, tout en restant au moins dans un premier temps sous le contrôle des aînés, va leur permettre d'acquérir un certain pouvoir au sein de la communauté. Mais pour réussir à faire accepter cette nouvelle organisation, les leaders actuels qui ont aussi vieilli en migration, ont du dépenser énormément d'énergie. En effet pour que ces expériences puissent réussir, il leur a fallu faire reconnaître leurs compétences. Par habitude, les aînés ne font pas confiance à leurs enfants notamment à ceux qui ont été scolarisés. « *Ils les prennent comme des gens qui peuvent les trander, ils s'agrippent à leur expérience. Il faut bien reconnaître que ce sont eux qui ont le courage des cotisations, ils ont organisé les foyers, ce sont eux qui ont fait venir les jeunes, ils ont un regard sur tout ce qui touche les membres du groupe* » (entretien BG, janvier 2008). Beaucoup d'initiatives n'ont pu voir le jour quand elles étaient portées par des jeunes de familles castées. Le bousculement de la hiérarchie et la remise en question du pouvoir et de la gestion financière des aînés ne pouvaient être acceptés.

La structure associative ne permettait pas pour autant de capter des financements publics mais autorisait des partenariats avec des ONG qui pouvaient obtenir des cofinancements émanant notamment dans un premier temps du Ministère de la Coopération puis avec la décentralisation des collectivités territoriales. Depuis une dizaine d'années, les projets peuvent être désormais de plus grande ampleur grâce à l'aide de partenaires extérieurs. SD, qui au cours de son engagement militant a connu des responsabilités associatives à toutes les échelles territoriales du village à l'Europe, rappelle les difficultés quotidiennes engendrées par ces cotisations et la volonté de rester désormais engagé mais sous de nouvelles formes : « *on travaille pour une cause, mais il ne faut plus sacrifier sa vie. Si on arrive à réunir 20% du budget, après c'est une lutte pour aller chercher les subventions* »

(entretien SD, novembre 2007). Ainsi pour le village de Bouilly situé dans le Guidimakha mauritanien et dont le maire a signé une convention de jumelage avec Aubervilliers en Seine-Saint-Denis, ils sont plus d'une centaine d'adhérents vivant en France, hommes, chefs de famille ou jeunes hommes qui ne sont pas ou plus scolarisés.

A l'origine de l'association des ressortissants de ce village, on retrouve la perspicacité de SD, membre de la famille du doyen de l'époque. « *On a vu que l'intervention communautaire ne suffit pas. J'aide ma famille là-bas, ils peuvent se soigner mais les autres. Il faut faire quelque chose. On s'est dit, il faut construire une maternité et on organisera la santé autour de ça. Quand on a eu cette idée, les gens cotisent, ça c'est vite fait mais après ! J'étais tout seul, je suis allé voir un compatriote responsable d'un centre de santé. J'ai eu la conscience à l'époque que la vie communautaire, les outils, les codes que nous avons ne suffisent pas et ne correspondent pas à la gestion d'un centre de santé ou d'une école. Comment amortir, sensibiliser et pérenniser le projet ? Il fallait s'adapter à la situation pour atteindre cet objectif. Beaucoup de difficultés sont là. En aucun cas, il ne fallait construire sans passer par une association ici et une autre là-bas. Dans ces conditions, il faut être modeste.* » (entretien SD, novembre 2007). Il aura fallu deux ans avant que le bureau de l'association ne gagne la confiance du doyen par une transposition lente des pouvoirs.

Les participations à la caisse de l'Association Bouillienne pour le Développement et l'Insertion sont obligatoires pour les Bouilliens de l'extérieur, dans la mesure où les actions sont avant tout à destination du village. Elles sont parfois contraintes, mais quand il y a une structure de créée dans le village, c'est tout le village qui en profite y compris la famille des "récalcitrants".

Les projets sont discutés avec les représentants en migration du village. Chaque migrant a un responsable et ce sont eux les représentants villageois avec lesquels les membres du Conseil d'Administration de l'association vont discuter le projet : « *On dit le projet coûte tant, nous on cherche au niveau des partenaires financiers et votre participation sera de tant.* » (entretien HD, avril 2007). Si le projet est accepté, tous les membres qui ont un revenu doivent cotiser. Tous les ressortissants de Bouilly qui ont quitté le village participent aux projets initiés depuis la France. Ils sont environ 300 dont une vingtaine vit en couple, une quarantaine en Espagne, quatre en Allemagne. Les autres sont en Afrique, au Congo ou bien toujours en Mauritanie mais à Nouakchott.

« *Tous les ressortissants du village là où ils sont quelque soit le lieu, dès l'instant qu'ils sont en émigration, il faut qu'ils participent* » (entretien HD, avril 2007). Cette injonction à la participation peut paraître contradictoire avec la volonté de ne plus sacrifier sa vie comme il le précisait auparavant mais révèle aussi les difficultés rencontrées aujourd'hui pour réunir ne serait-ce que 20% du montant des projets. Le montant de leur quote-part au projet est envoyé au responsable de chaque groupe afin qu'il organise le paiement de la somme forfaitaire demandée pour leur contribution. Que ces projets soient financés exclusivement sur fond propre ou non, le montant dévolu aux migrants est partagé entre eux de manière forfaitaire mais selon des modalités propres à chaque groupe. Aujourd'hui ce type de projet est rarement financé exclusivement par les migrants car les responsables associatifs réussissent à trouver des cofinancements grâce à leur connaissance du maillage institutionnel et à leur implication dans la vie locale. La réalisation des projets dépend donc de la faculté des ressortissants à travailler avec les institutions, elle-même conditionnée par leur intégration et leur ancrage dans la société d'installation. Pour réussir à capter l'attention d'éventuels partenaires financiers et/ou techniques, il leur faut accéder à une certaine visibilité dans l'espace public local. Pour cela, ils sont contraints d'exercer une citoyenneté

extraordinaire en se positionnant dans tous les interstices d'entrée dans cette visibilité pour prendre place dans la participation à la vie locale publique. Par la mobilisation de leur capital social défini comme « *l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et d'inter-connaissance.* » (Bourdieu, 1980 : 2), les actions collectives des migrants ont des incidences sur les processus de développement territorial. La connaissance et la circulation des informations au sein du groupe permettent d'améliorer les dispositifs d'actions afin de participer au développement territorial et ne pas subir exclusivement les stratégies des autres acteurs partageant les mêmes territoires. Par leur participation à la construction de dynamiques locales qui vont interférer avec les dynamiques institutionnelles, l'objectif est « *de tirer avantage, en fonction de sa stratégie, de la dimension spatiale de la société* » (Lévy, 2003).

Par effet de feed back, la mobilisation de leur capital social qui tend de plus en plus à se substituer à leur capital économique pour les actions collectives, permet l'articulation de plusieurs territoires structurant les conditions pratiques de l'existence et capable d'informer en retour sur leur propre identité. (Debarbieux, 2002) Ce positionnement dans le développement territorial les rassure quant à leur propre identité (individuelle et collective). Par là même, ils tentent d'acquérir une légitimité de leurs actions et présence ici et là-bas et d'échapper à l'alternative retour-assimilation.

Historiquement, la migration est issue de deux motivations : elle est un rite initiatique ancré culturellement et une nécessité économique, cette dernière ayant aujourd'hui pris le pas sur la première. Ainsi, le migrant part pour aider sa famille : il aurait une "mission" dont le renouveau de la littérature théorique sur les migrations de travail dans les années 1980, permet de mieux comprendre la complexité. L'hypothèse de ces auteurs²⁰ est que ceux qui sont partis et ceux qui sont restés sont liés par un contrat implicite de coassurance. Les premiers transfèrent une partie de leur revenu à la famille pour compenser les pertes de leur force de production et parallèlement en cas de besoin (dans les premiers temps de la migration ou en cas de chômage), la famille subviendra aux besoins de son ou ses migrants. Les départs ne sont pas motivés exclusivement par une différenciation des marchés mais aussi par des stratégies familiales de diversification des sources des revenus. Notamment dans les zones rurales où les populations sont majoritairement tributaires de la mono-activité agricole, le fait d'avoir un membre de sa famille en migration permet, face à des situations de crise sur lesquelles ils n'ont pas d'emprise, de trouver néanmoins des revenus.

Les contributions financières directes des migrants, c'est-à-dire les financements de projets, sont les plus évoquées au sein du corpus étudié à partir des entretiens réalisés en Afrique. Dans la majorité des cas, les ressortissants sont sollicités par les associations, puis par les communes pour cofinancer des actions. Dans les faits, ils payent la part de chacune des parties : la leur comme convenu, celle de la population qui ne peut pas cotiser et celles des communes qui n'ont pas les moyens d'investir. Comme nous l'on confirmé plusieurs maires, migrants de retour : « *Non, la commune et la population. Donc les migrants, comme ils sont nécessiteux, ils prennent, ils payent la part de la commune et ils payent également la part de la population. Donc le projet est financé* »

²⁰ dont Harbison, S. F. (1981). Family Structure and Family Strategy in Migration Decision Making. Migration Decision Making. G. d. Jong and R. Gardner. New York, Pergamon Press; Stark, O. and D. Levhari (1982). "On Migration and Risk in LDCs." Economic Development and Cultural Change 31(1): 191-196.

Leur investissement en termes économiques est donc fondamental. Parfois, le prix de leurs efforts est souligné et leur découragement compris comme l'exprime BF chargé de mission à la cellule de Kaye du GRDR: « *Mais c'est vrai aussi il y a des villages où les migrants ont fait tout et les villageois n'ont rien fait franchement. J'ai vu ce cas sur le terrain. Avant le Cescom (Centre de santé communautaire), tous les centres de santé – j'ai passé plusieurs fois dans tous les centres donc je connais tous les centres, je connais toute la population – il y en a on a fait tout pour la population et, malgré l'effort, la population n'a pas répondu. C'est vrai que là les migrants vont se décourager.* » (entretien BF, mai 2009)

Mais ce type de propos demeure exceptionnel dans les entretiens. Dans la majorité des cas, des griefs sont adressés aux migrants quant à la diminution actuelle des financements : les personnes interviewées leur reprochent de ne plus se sacrifier pour leurs concitoyens, de ne pas "travailler" au développement de leur territoire d'origine, voire d'être tombés dans l'"individualisme".

Les contributions financières indirectes des ressortissants sont également importantes – qu'elles soient destinées aux associations ou aux communes. En effet, beaucoup d'habitants n'auraient pas les moyens de payer leurs cotisations aux associations ou leurs impôts sans l'aide des membres de leurs familles en migration. Les remises sont en partie destinées à ce type de frais. En cela, les contributions familiales servent également la communauté. En revanche, leur caractère indirect ne joue pas en la faveur de leur reconnaissance. Ainsi, les élus estiment que ce sont des arrangements entre les chefs de village et leurs ressortissants. A la question « les migrants ont-ils contribué aux réalisations de la commune ? », un membre du conseil municipal d'Aourou (premier migrant de la commune, en France de 1960 à 1964) répond « non » alors qu'il explique que ce sont les ressortissants qui payent les parts de la commune et des habitants pour les projets en cours car celles-ci n'en n'ont pas les moyens. A ses yeux, les migrants ne « contribuent » donc pas aux actions menées à l'échelle communale or, il s'agit bien de projets mis en œuvre par la Mairie. Il explique : « *Ils font ça, je dis bien, pour le village : c'est pour la commune, mais c'est pour le village. Par exemple le château d'eau, il y a la quote-part de la commune, mais la population c'est les migrants qui ont cotisé, ce qui veut dire que c'est pour leur village seulement. Evidemment, ça revient au nom de la commune, mais quand même c'est le village seulement qui a choisi.* » (entretien SF, mai 2009) Selon ses propos, l'accompagnement financier des migrants n'existerait que si leur village est concerné par le projet, ce qui remet en question leur échelle territoriale d'intervention.

La contribution des migrants se matérialise aussi en termes d'apport d'idées et de conception des actions à mettre en œuvre. Par exemple, en ce qui concerne les associations inter centre de santé, le mode de communication au travers des vidéos-lettres visait également à impliquer les migrants dans les réflexions sanitaires menées. KD animateur d'un centre de santé financé par des migrants en France : « *A partir de là, la cassette on l'envoie aux migrants. Avec l'image de la personne qui parle : y a son grand frère là-bas ou y a sa tante qui la voit parler, ce qu'elle dit au niveau du paludisme ou du VIH, elle le dit aux migrants et ces gens nous retournent leurs idées, etc. On travaille comme ça.* » (entretien KD, mai 2009)

La notion d'appui technique apparaît également mais demeure quantitativement bien en-deçà du soutien financier des migrants évoqué à de multiples reprises. Il s'agit davantage

d'un souhait exprimé dont la mise en place nécessiterait un réajustement de la collaboration actuelle. Ainsi, un migrant formé en France pendant plusieurs années malgré la réticence des aînés à l'époque qui le privaient de nourriture car ces cours avaient lieu le soir à l'heure des repas, rentré avec un projet de développement intégré et Maire de sa commune après avoir été élu dès les premières élections en 1999 souligne : « *en tout cas, moi en tant que leader associatif, en tant que Maire de la commune, j'ai toujours souhaité la participation active des migrants, non pas seulement pour l'argent, mais pour les idées et pour un appui. Un appui, ce n'est pas seulement de l'argent, c'est beaucoup d'autres choses.* »(entretien IT, mai 2009)

Comme nous le verrons ultérieurement, la mise en pratique s'avère souvent en décalage des idéaux. Dans l'ensemble des entretiens, les termes "argent" et "financements" sont associés des dizaines de fois aux contributions des ressortissants alors que la notion "d'appui technique" n'est mise en avant qu'une vingtaine de fois. Ces occurrences sont révélatrices de la représentation du rôle des ressortissants au sein de la communauté, y compris pour les anciens migrants eux-mêmes. De plus et paradoxalement, leurs contributions financières sont parfois considérées comme auto-suffisantes. Par exemple, dans les localités où ils investissent dans l'éducation, les autorités publiques se désengagent davantage du fait de l'éventuelle relève des ressortissants. Plutôt que d'encourager leurs initiatives en mettant en place une véritable collaboration, l'Etat ne participe pas aux actions mises en place : par exemple payer en partie des enseignants dans les écoles construites par les ressortissants de l'extérieur. Ce manque de soutien participe au découragement des migrants. Enfin, malgré ces contributions, les regards portés sur eux sont souvent emprunts de reproches. Dans les discours exposés, le développement est parfois érigé comme étant l'objectif des migrants qui convergerait alors complètement avec les besoins collectifs de ceux qui restent. Or, ce discours semble servir les autorités politiques françaises comme maliennes. Il apparaît fondamental de rappeler l'essence même du projet migratoire : améliorer les conditions de vie de sa famille. La migration est dès lors un projet personnel qui s'inscrit dans les contraintes sociales du lieu de départ pour ensuite faire face à celles du lieu d'arrivée. La question est donc posée : le migrant a-t-il pour vocation première d'être un développeur ? Pour tenter d'y répondre, il semble impératif de confronter les discours précédemment exposés aux pratiques observées.

Ces différentes épargnes, et les structures associatives qui leurs sont associées ont abouti à la réalisation de quelques centaines de projets. Nous disposons du seul inventaire réalisé sur l'ensemble des villages proches du fleuve Sénégal tout secteur d'activité confondu, durant une même période (novembre 1996 à février 1998) et suivant la même méthodologie. Ce répertoire financé par le Conseil régional Nord Pas-de-Calais, le Ministère de l'emploi et de la solidarité et le Ministère des affaires étrangères a été réalisé sous la direction du pS-Eau avec des collaborations locales²¹.

Ce répertoire se présente sous la forme de fiches, chacune correspondant à une action. Ces fiches sont ensuite classées par index géographique à l'échelle des départements, cercles ou moughata selon les pays. Ce "bassin" du fleuve Sénégal comprend administrativement 7 départements au Sénégal²², 6 cercles au Mali et 16 moughatas en Mauritanie. Un autre

²¹ Il est composé d'un fascicule par pays.

²² Les départements en 1998 date de publication du répertoire ne correspondent plus au découpage administratif actuel au Sénégal.

classement par grande catégorie d'acteurs (Etat, ONG dont les associations de migrants et collectivités territoriales) et enfin par domaine d'action complète le répertoire. Malheureusement, nous ne disposons pas systématiquement du nombre de bénéficiaires ni du nombre et de la localisation des villages concernés. Les localisations multiples et les échelles spatiales d'application des projets variant, il nous est impossible à partir de cette base de données d'envisager une cartographie. Beaucoup d'actions déroulent plusieurs domaines d'intervention, de ce fait les tableaux suivants présentent des doubles-comptes. Il nous est aussi impossible de distinguer les projets initiés par les migrants de ceux où ils ont été sollicités.

Nous avons donc travaillé sur les fiches actions, respectant les catégories proposées par secteurs d'intervention. Pour autant, l'information concernant l'engagement des migrants dans ces réalisations qui nous semblait essentielle n'étant pas systématiquement rapportée, nous avons croisé les données avec des éléments d'enquêtes en notre possession et ceux transmis par un responsable de programme d'une ONG partenaire de migrants et fortement implantée dans la sous région ²³.

Les limites géographiques du bassin du fleuve Sénégal correspondent ici à celles des circonscriptions administratives proches du fleuve. Cet espace est une des zones historiques des migrations internationales de l'Afrique de l'ouest, les candidats à l'émigration se dirigeant dans les pays voisins membres de la CEDEAO ²⁴ mais aussi d'autres pays d'Afrique, en France, et plus récemment en Italie et en Espagne. Toutes les régions ne sont pas concernées par la même intensité des initiatives collectives pour le développement. Elles sont d'abord le fait du groupe ethnolinguistique des Soninké. Sur une longue période, on constate une diffusion spatiale de cette pratique. Dans les années 1960, seuls quelques lieux sont concernés par les migrations internationales en direction de la France : Kayes, Bakel et quelques villages soninké. Les remises individuelles et familiales, les projets collectifs incitent ceux qui ne sont pas encore partis à tenter l'aventure migratoire. Les événements politiques, les stress hydriques, les sécheresses et les déficits alimentaires poussent d'autres personnes à partir. La diffusion de cette mobilité internationale s'effectue le long des axes de communication (les rives du fleuve Sénégal, la voie ferrée...) et finit par toucher d'autres groupes tels les Bambara, les Peuls...

Il n'est donc pas surprenant de retrouver de nombreuses actions impliquant des migrants dans ces entités administratives correspondant aux zones migratoires historiques. (ex. 29% à Bakel au Sénégal, 52% à Nioro du Sahel au Mali et 54% à Sélibaby en Mauritanie). Au sein de ce découpage, ces entités sont aussi celles où le nombre des actions sont les plus nombreuses, ce qui pourrait s'interpréter par un phénomène d'entraînement, d'émulation, de synergie, voire de concurrence.

Les réalisations ne concernant qu'un seul village semblent peu nombreuses à la lecture du répertoire des actions de développement. Au moment où ce recensement est effectué, des projets concernent déjà des actions inter-villageoises et privilégient des partenariats multiples.

²³ Nous remercions Olivier Le Masson du GRDR pour sa contribution à cette interprétation.

²⁴ CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest. Créée en 1975, elle regroupe 15 Etats et permet une liberté de circulation, de résidence et d'établissement de leurs nationaux.

Les actions de développement dans le Bassin du fleuve Sénégal

	Actions de développement	Actions dans lesquelles des migrants sont impliqués	En %	Actions ne concernant qu'un seul village
Sénégal : Régions de St-Louis et de Tambacounda par département	164 sans double compte			
Matam	57	23	40	11
Dagana	52	3	6	0
Bakel	45	29	64	6
Podor	40	6	15	0
Tambacounda	25	6	24	2
Kédougou	19	2	11	0
Régions de St Louis et Tambacounda	238	69	29	19
Mali : Région de Kayes par cercle	165 sans double compte			
Kayes	95	46	48	7
Yélimané	48	22	46	9
Bafoulabé	39	12	31	3
Nioro du Sahel	33	17	52	3
Diéma	28	13	46	6
Kita	25	4	16	0
Kéniéba	19	3	16	0
Total région Kayes	287	110	38	28
Mauritanie : Wilaya de Trarza, Brakna, Guidimakha et Gorgol par Moughata	87 sans double compte			
Sélibaby	24	13	54	0
Kaédi	21	5	24	2
Boghe	17	0	0	0
Rosso	16	0	0	0
Ould Yenge	14	4	29	0
Aleg	13	0	0	0
Maghama	12	1	8	1
Mederdra	10	0	0	0
R'kiz	10	0	0	0
Magta Lahjar	9	0	0	0
Bababe	8	0	0	0
Keur Macene	7	0	0	0
Boutilimit	8	0	0	0
Ouad Naga	1	0	0	0
M'bagne	7	0	0	0
Total Wilaya Guidimakha et Gorgol	177	23	13	3

Source : pS-eau, *Bassin du fleuve Sénégal répertoire des actions de développement*, Ministère des Affaires étrangères-coopération et francophonie, Paris, 1998, 5^{ème} édition